

## FACE A FACE

Vatican II et ses suites ...

Ce mouvement de rénovation est-il un authentique progrès de la doctrine et des mœurs de l'Eglise, ou bien, comme certains l'en accusent, une nouveauté opposée à la doctrine catholique et en rupture avec toute sa tradition.

Dans cette plaquette, où l'on trouvera sur la page de gauche la doctrine de Vatican II, Paul VI et Jean-Paul II, et sur la page de droite, la doctrine bimillénaire de l'Eglise par la citation de nombreuses encycliques des Papes, la réponse à cette question apparaîtra dans toute son évidence.

### PRÉFACE

#### PÉRENNITÉ DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE ET NOUVEAUTÉS

Début du Symbole de saint Athanase :

"Quiconque veut être sauvé, doit avant toutes choses tenir la foi catholique : si quelqu'un ne la conserve pas **intégralement et sans tache**, il n'est aucun doute qu'il périra éternellement. Or la foi catholique consiste en ceci :

Saint Vincent de Lérins, Père de l'Eglise :

"Dans l'Eglise Catholique elle-même, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a **été cru partout, toujours et par tous...**

Que fera donc le chrétien catholique, si quelque parcelle de l'Eglise vient à se détacher de la communion de la foi universelle ? Que doit-il faire si ce n'est de préférer à un membre corrompu et pestilentiel la santé de tout le corps ?

Mais si une contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner non plus seulement une petite partie de l'Eglise, mais l'Eglise tout entière à la fois ? Alors il doit **s'attacher à l'antiquité**, qui, évidemment, ne peut plus être séduite par les artifices de la nouveauté... Lorsque le venin de l'arianisme eut infecté, non plus une faible partie, mais la presque totalité de l'univers, et que la plupart des évêques ayant été séduits, soit par la violence, soit par la fraude, on ne voyait presque plus ce qu'il fallait suivre dans cette grande confusion, tout ce qu'il y avait de vrais disciples et de vrais adorateurs du Christ préférèrent la foi antique à de perfides innovations et se préservèrent ainsi de la contagion du fléau...

Ainsi est **catholique véritable et authentique**, qui hérite la vérité de Dieu, l'Eglise, "le Corps du Christ" (Ephésiens I, 23) ; qui ne met rien au-dessus de la foi catholique, ni l'autorité, ni l'affection, ni le génie, ni l'éloquence, ni la philosophie d'un homme quel qu'il soit ; qui, méprisant tout cela, fermement et inébranlablement attaché à la foi, est résolu à n'admettre et à ne croire que les vérités universellement admises par l'Eglise catholique depuis les temps anciens ; et qui comprend enfin que toute doctrine nouvelle et inouïe, insinuée par quelqu'un en dehors de l'avis général des saints ou contre cet avis, n'a rien de commun avec la religion ; elle constitue bien plutôt une tentation, selon l'enseignement du bienheureux apôtre Paul. (I Cor. XI, 19).

Plus je réfléchis à tout cela, plus je m'étonne de la folie de certains, de l'impiété de leur âme aveugle, de leur passion pour l'erreur.

Au lieu de se contenter de la règle de foi traditionnelle, admise une fois pour toute dès l'antiquité, il leur faut chaque jour du nouveau et encore du nouveau ; ils sont toujours portés à ajouter quelque chose à la religion, à changer, à retrancher ; comme si ce n'était pas un dogme céleste, qui une fois révélé nous suffit, mais une institution purement humaine qu'on ne puisse amener à sa perfection qu'en la réformant, ou, à dire vrai, en y remarquant tous les jours quelques défauts, tandis que les oracles divins nous orientent :

"Ne déplacez pas les bornes qu'ont posées vos pères" (Prov. XXII, 28). "Ne jugez pas quand le juge a jugé" (Si VIII, 19), "Celui qui coupe la haie sera mordu par le serpent" (Qo X, 8), ou encore cette parole apostolique qui, tel un glaive spirituel frappe à la tête et frappera toujours les nouveautés scélérates de l'hérésie :

"O Timothée, garde le dépôt, fuyant les profanes nouveautés de paroles et les objections d'une prétendue science. Quelques-uns, pour s'y être attachés, se sont égarés loin de la foi" (I Tim. VI, 10).

... On entend dire certains d'entre eux : "Venez, pauvres ignorants, que l'on appelle communément catholiques, apprenez la vraie foi, que personne, sauf nous, ne comprend. Elle est demeurée cachée pendant nombre de siècles, et vient seulement d'être révélée et produite au jour".

... "Garde le dépôt", dit-il. Qu'est-ce que le dépôt ? Un dépôt, c'est ce qu'on vous a confié, non ce que vous avez découvert ; ce que vous avez reçu et non ce que vous avez inventé ; une chose qui ne provient pas de notre intelligence mais de la doctrine ; qui n'est pas d'usage privé, mais de tradition publique ; une chose qui vous est venue et qui n'a pas été créée par vous, dont vous n'êtes pas l'auteur, mais dont vous devez être le simple gardien ; dont vous n'êtes pas l'initiateur mais le serviteur ; une chose que vous ne réglez pas, mais sur laquelle vous vous réglez.

Mais dira-t-on, peut-être : "La doctrine chrétienne n'est donc susceptible d'aucun progrès dans l'Eglise du Christ ?"

Certes, elle peut en avoir un, et très grand...

Mais il faut que ce soit un progrès véritable et non un changement : le propre du progrès étant qu'une chose se développe en demeurant elle-même, le propre du changement ou de l'altération, qu'une chose se transforme en une autre.

Il faut donc que l'intelligence, la science la sagesse, et de chaque fidèle et de l'Eglise entière, s'augmentent avec les âges et les siècles, mais dans son genre, savoir, dans le même dogme, dans le même sens, et dans la même interprétation.

Le dogme chrétien n'admet aucune altération, aucune atteinte à ses caractères spécifiques, aucune variation dans ce qu'il a de défini". (*Commonitorium* V<sup>e</sup> Siècle)

"Si quelqu'un dit, qu'il pourrait se faire que, selon le progrès de la science, on pourrait attribuer aux dogmes proposés par l'Eglise un autre sens que celui que l'Eglise lui donne et lui a donné, qu'il soit anathème". (Vatican I, Canons sur la foi catholique : Ch. 4, Dentzinger 1818).

"L'Esprit-Saint, en effet, n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour dévoiler, par son inspiration, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le Dépôt de la Foi". (Pie IX, Const. *Pastor Aeternus*, Vat. I, Sess. IV Ch. IV, Dz. 1836).

C'est pour que personne n'oublie ces vérités fondamentales, alors comme aujourd'hui si attaquées, que le dernier pape canonisé a imposé à tout le clergé de prêter le serment suivant sur les Saints Evangiles :

"... Quatrièmement : Je reçois sincèrement la doctrine de la Foi que les pères orthodoxes nous ont transmise des Apôtres, toujours dans le même sens et la même interprétation. C'est pourquoi je rejette absolument la supposition hérétique de l'évolution des

dogmes, d'après laquelle ces dogmes changeraient de sens pour en recevoir un différent de celui que l'Église lui a d'abord donné... Enfin d'une manière générale, je professe être complètement indemne de cette erreur des modernistes prétendant qu'il n'y a rien de divin dans la tradition sacrée... Pour conclure, je soutiens avec la plus grande fermeté et soutiendrai jusqu'à mon dernier soupir la foi des pères sur le critère certain de la vérité qui est, a été, et sera toujours dans l'épiscopat transmis par la succession des Apôtres, non pas de telle sorte que cela seul soit soutenu qui peut sembler mieux adapté au degré de culture que comporte l'âge de chacun, mais de telle sorte que la vérité absolue et immuable prêchée par les apôtres des l'origine, ne soit jamais ni crue, ni comprise, dans un autre sens". (Saint Pie X, extrait du Serment Anti-Moderniste).

A la lumière de tout ceci, il apparaît nécessaire pour notre salut, de savoir si Vatican II n'est qu'un progrès tout à fait conforme à la foi traditionnelle en ne faisant que reprendre dans son enseignement ce que l'Église a toujours enseigné et affirmé, ou bien si ce Concile, semblable à celui que les Pères de l'Église ont surnommé "le brigandage d'Éphèse", est un changement de cap, une nouveauté en rupture avec le passé par une opposition radicale à la doctrine Catholique.

Pour trancher cette si importante question, puisque "quiconque veut être sauvé doit avant toutes choses tenir la Foi catholique et la conserver intégralement et sans tache", il est nécessaire et il suffit de mettre ces deux doctrines en regard l'une de l'autre.

Les textes de ce saisissant "Face à Face" montrent clairement ce qu'il en est.

## AVERTISSEMENT

(Les anciens docteurs) "connaissaient la capacité des novateurs dans l'art de tromper : pour ne pas offusquer les oreilles catholiques, ils cherchent à masquer les entrelacs de leurs tortueuses manœuvres par des manières de parler trompeuses, de sorte que, par le choix des termes, l'erreur s'inscrive de façon plus douce dans les âmes, et que la vérité une fois corrompue par de légers changements ou additions, la confession de la foi qui opérerait le salut, conduise par un détour subtil à la mort.

Cette manière de procéder camouflée et mensongère est vicieuse dans quelque mode d'expression que ce soit. A plus forte raison est-il impossible de la tolérer dans un synode dont la gloire principale consiste précisément à enseigner avec limpidité la vérité, en excluant tout danger d'erreur.

En outre, s'il y a là un péché, on ne saurait l'excuser, comme on le voit faire, sous le fallacieux prétexte que les affirmations d'un passage apparaissant choquantes sont développées à d'autres moments de manière orthodoxe, et même se retrouvent à d'autres occasions dûment corrigées ; comme si précisément, cette possibilité d'affirmer et de nier, ou de mettre au goût de chacun - ce qui fut toujours la frauduleuse astuce des novateurs pour consolider l'erreur - avait une efficacité non seulement pour promouvoir l'erreur, mais aussi pour l'excuser

Ou bien, comme si, surtout pour les simples fidèles qui éventuellement connaîtraient telle ou telle partie des conclusions exposées pour tous en langue vulgaire, il y avait toujours obligation urgente à présenter les autres passages. Ou encore, comme si ces mêmes fidèles avaient, en les examinant, la capacité suffisante de juger par eux-mêmes, écartant toute confusion et évitant tout péril d'erreur. Un artifice très blâmable pour l'insinuation de l'erreur doctrinale est celui qu'a déjà dénoncé notre prédécesseur saint Célestin, en le découvrant dans les écrits de Nestorius, évêque de Constantinople, et qu'il mit en évidence pour le réprouver avec plus de sévérité. Ses textes une fois examinés avec soin, cet imposteur fut surpris et confondu, tandis qu'il se débattait dans un flot de paroles, mêlant des choses vraies avec d'autres obscures confondant à l'occasion l'une et l'autre, de sorte qu'il pouvait aussi bien confesser des choses niées et posséder une base pour nier les sentences confessées.

Pour mettre à jour de telles embûches, renouvelées avec une certaine fréquence à toutes les époques, il n'y a pas d'autre voie que celle-ci : quand il s'agit de rendre visibles les sentences, qui sous un voile d'ambiguïté renferment une erreur de sens suspecte ou dangereuse, il faut dénoncer la signification perverse sous laquelle se camoufle l'erreur opposé à la vérité catholique". (Pie VI - Bulle *Auctorem Fidei*)

## CONSÉQUENCES DOCTRINALES ET MORALES DE CE FACE à FACE

Le "Face à Face Vatican II - Doctrine Catholique" fait clairement apparaître l'opposition radicale entre les deux doctrines qui s'excluent mutuellement. Il nous reste à préciser la nature de cette opposition et ses conséquences.

De telles oppositions radicales à la doctrine catholique s'appellent des hérésies. Cela est d'autant plus évident que, par les documents cités, on voit que ce qui d'un côté est enseigné vrai et bon par la doctrine et les doctrinaires de Vatican II, est de l'autre côté, condamné et affirmé hérétique et pervers par la doctrine catholique.

Voici, en résumé, ce qu'enseigne le Dictionnaire de Théologie Catholique :

**"L'acte d'hérésie étant un jugement erroné de l'intelligence, il suffit donc, pour commettre le péché d'hérésie, d'émettre sciemment et volontairement ce jugement erroné, en opposition avec l'enseignement du magistère de l'Eglise. Dès l'instant que l'on connaît suffisamment la règle de la foi dans l'Eglise, et que sur un point quelconque, pour un motif quelconque et sous n'importe quelle forme, on refuse de s'y soumettre, l'hérésie formelle est consommée."** (D.T.C., Col. 2222, citant aussi saint Thomas d'Aquin, S.T. II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>. q.XI a.2 ad 3, et la q.XXXII a.4).

Quelle en est la principale conséquence ?

"L'hérésie formelle notoire exclut de l'appartenance à l'Eglise." (D.T.C., Col. 2228, citant : st Thomas (III a. q.8 a.3), saint Robert Bellarmin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, Sixte II, saint Félix I).

Suivons à présent le clair exposé d'un célèbre saint Docteur de l'Eglise pour comprendre toute l'étendue de ces conséquences :

**"...Les hérétiques manifestes ne se maintiennent en aucune façon dans l'Église. Il est prouvé par des arguments d'autorité et de raison que l'hérétique manifeste est déposé ipso facto. L'argument d'autorité se base sur saint Paul (Tite III,10) ... C'est ce qu'écrivit saint Jérôme, ajoutant que les autres pécheurs sont exclus de l'Eglise par une sentence d'excommunication, les hérétiques s'exilant et se séparant d'eux-mêmes du Corps du Christ.**

Le principe suivant est des plus certains : le non-chrétien ne peut, en aucune façon être pape. La raison en est qu'il ne peut pas être la tête s'il n'est pas membre ; or le non-chrétien n'est pas membre de l'Église, et un hérétique manifeste n'est pas chrétien, comme l'enseigne clairement st Cyprien, saint Athanase, saint Augustin, saint Jérôme et d'autres ; c'est pourquoi un hérétique manifeste ne peut pas être pape. Un pape manifestement hérétique cesse de lui-même d'être le pape et la tête, de la même façon qu'il cesse d'être un chrétien et un membre de l'Église. C'est l'opinion de tous les anciens Pères, qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent immédiatement toute juridiction ...

Finalement, les saints Pères enseignent unanimement, non seulement que les hérétiques sont en dehors de l'Église, mais encore qu'ils sont ipso facto privés de toute juridiction et dignité ecclésiastiques".

Le saint Docteur cite encore, en donnant les références, saint Optat, saint Ambroise, le pape saint Célestin I, etc ... pour conclure :

"Les hérétiques, avant même d'être excommuniés, sont hors de l'Eglise et privés de toute juridiction. Car ils se sont déjà condamnés par leur propre sentence, comme l'enseigne l'Apôtre (Tite III, 10) c'est-à-dire coupés du Corps de l'Eglise sans excommunication comme l'explique saint Jérôme." (Saint Robert Bellarmin, *De Romano Pontifice*, L. II ch. 30).

Citons encore l'autorité d'un autre célèbre et récent Docteur de l'Eglise :

"Si jamais le pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie, il serait à l'instant déchu du pontificat car, comme il serait alors hors de l'Eglise, l'Eglise devrait non pas le déposer, puisque personne n'a d'autorité sur le pape, mais le déclarer déchu du pontificat." (Saint Alphonse de Liguori, *Oeuvres complètes* T. IX p. 232).

"Il est hors de doute que si un pape était hérétique déclaré, comme le serait celui qui définirait publiquement une doctrine opposée à la loi divine, il pourrait, non pas être déposé par un concile, mais être déclaré déchu du pontificat en sa qualité d'hérétique". (Ibid. p. 262).

Saint Antonin, archevêque de Florence, affirme de même :

"Dans le cas où le pape deviendrait hérétique, il se trouverait par ce seul fait, et sans autre sentence, séparé de l'Eglise. En effet, une tête séparée d'un corps ne peut, aussi longtemps qu'elle en reste séparée, être la tête de ce même corps dont elle s'est tranchée. Donc un pape qui aurait été séparé de l'Eglise par l'hérésie cesserait par cela même d'être la tête de l'Eglise ; il ne pourrait être hérétique et rester pape, parce que étant hors de l'Eglise, il ne peut posséder les clés de l'Eglise". (Actes de Vatican I, publiés par V. Frond cité sur la couverture).

C'est ce qu'enseignait déjà aussi clairement et fortement l'Apôtre saint Paul :

"Même si nous-mêmes ou un ange du ciel vous évangélisait autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème." (Galates I, 8).

Ainsi commenté par Saint Vincent de Lérins :

"Pourquoi dit-il, "Même si nous-mêmes" ? Pourquoi pas : "Même si moi..." ? C'est qu'il veut dire : lors même que Pierre, lors même qu'André, lors même que Jean, lors même enfin que tout le chœur des apôtres vous évangéliserait autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. Rigueur qui fait trembler ! Pour confirmer l'attachement à la foi première, il ne s'épargne pas lui-même, ni ses confrères dans l'apostolat." (Lors même que Pierre, et donc qu'un pape ! lors même qu'André, que Jean, et donc que des évêques ; lors même que le chœur des apôtres, et donc qu'un concile général ...)

"C'est encore trop peu : "Même si un ange du ciel, dit-il, vous évangélise autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème".

"Il ne lui a pas suffi, pour défendre la foi traditionnelle, de mentionner la nature de l'humaine condition ; il a voulu y joindre aussi l'éminente nature des anges. "Même si nous-mêmes, dit-il, ou un ange du ciel... "Non que les saints anges du ciel puissent encore pécher ; mais il veut dire : "S'il arrivait même ce qui ne peut arriver, quel que soit celui qui tente de modifier la foi traditionnelle, qu'il soit anathème."

Mais ces paroles, les a-t-il dites en passant et les a-t-il jetés avec une passion toute humaine, plutôt que par inspiration divine ? Loin de là. Car il poursuit, et il insiste sur cet avertissement en redoublant d'effort pour le faire entrer dans les esprits : "Je l'ai déjà dit et je le répète : si quelqu'un vous prêche un autre évangile que celui que vous avez appris, qu'il soit anathème." (Galates I, 9). Il ne dit pas : "Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez appris, qu'il soit béni, loué, accueilli, mais "qu'il soit anathème", c'est-à-dire séparé, rejeté du troupeau, exclu, afin que la redoutable contagion d'une seule brebis n'infecte pas de son poison l'innocent troupeau du Christ... il n'a donc jamais été permis, il n'est pas permis, et il ne sera jamais permis de prêcher aux chrétiens catholiques une autre doctrine que celle qu'ils ont reçue et jamais il n'a fallu, jamais il ne faut, jamais il ne faudra omettre d'anathématiser ceux qui annoncent autre chose que la doctrine une fois reçue...

(Car) le propre des catholiques est de garder le dépôt confié par les saints Pères, de condamner les nouveautés impies, et comme l'a dit et répété l'Apôtre, de crier "anathème" à "quiconque annonce une doctrine différente de celle qui a été reçue." (Saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, 5<sup>e</sup> Siècle) "Telle est la foi catholique et quiconque n'y croira pas fidèlement et fermement, ne pourra pas être sauvé." (final du Symbole de saint Athanase).

"*Corde creditur ad iustitiam, ore autem confessio fit ad salutem.*" (Rom. X, 10).

## SOMMAIRE

PRÉFACE : (pages 2 à 5) ("Pérennité de la doctrine catholique et nouveautés".)

AVERTISSEMENT : (p. 6 et 7) (Extrait de la Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI.)

FACE A FACE : (Page de gauche : doctrine conciliaire ; page de droite : doctrine catholique)

INTRODUCTION : (p. 8 à 11) (Sur les rapports des chrétiens avec le monde.)

CHAPITRE I : La liberté religieuse, les libertés et les droits de l'homme. (p. 10 à 25 ; n° 1 à 16)

CHAPITRE II : L'œcuménisme ou néo-syncretisme (p. 26 à 45 ; n° 17 à 38)

CHAPITRE III : Néo-humanisme et religion de l'homme ou déification de l'homme et rejet de la transcendance de Dieu (p. 44 à 51 ; n° 39 à 48)

CHAPITRE IV : Déification de l'humanité et humanisation de l'Eglise (p. 52 à 65 ; n° 49 à 66)

CHAPITRE V : Divers

A) Doctrine sociale (p. 64 à 67 ; n° 67)

B) Liturgie (p. 66 à 71 ; n° 68 à 74)

C) Catéchèse (P. 70 et 71 ; n° 74)

D) Mœurs (p. 72 et 73 ; n° 75)

CONSÉQUENCES DOCTRINALES ET MORALES : (p. 74 à 77)

LOUE SOIT LA TRÈS SAINTE ET AUGUSTE TRINITÉ DANS LES SAINTS CŒURS DE JESUS ET DE MARIE

## INTRODUCTION

a) "L'Eglise se prépare par le prochain concile à entrer en contact avec le monde". (Montini, 27-4-1962)

b) "Que le monde le sache : l'Eglise le regarde avec une profonde compréhension, avec une admiration vraie, sincèrement disposée, non à le subjuguier mais à le servir, non à le déprécier mais à accroître sa dignité, non à le condamner, mais à le soutenir et le sauver". (Paul VI, Discours d'ouverture 2<sup>ème</sup> Session du Concile, 29-9-1963)

c) "Le Concile Vatican II a jeté les bases de rapports substantiellement nouveaux entre l'Eglise et le monde, entre l'Eglise et la culture moderne. On pourrait les définir, comme des rapports de compréhension, d'ouverture, de dialogue. A cela vient s'ajouter l'attention à l'aujourd'hui "l'aggiornamento".

d) "Le monde est une réalité en soi, il a sa propre légitimité.

Et cela, du même coup, entraîne l'autonomie de la culture et, avec elle, de l'art. Cette autonomie, si elle est bien interprétée, n'est pas une protestation contre Dieu ou les énoncés de la foi chrétienne ; elle exprime plutôt que le monde de Dieu est une création propre, libre, confiée à l'homme pour sa culture et sa responsabilité". (Rencontre de J.P. II avec des artistes et journalistes, 19-11-1980)

e) "Un courant d'affection et d'admiration a débordé du Concile sur le monde humain moderne... et une sympathie sans borne l'a envahi tout entier... L'Eglise s'est pour ainsi dire proclamée la servante de l'humanité." (Paul VI, Discours du 7-12-1965)

"La religion catholique dans sa forme la plus consciente et la plus efficace, comme est celle du Concile, se proclame tout entière en faveur et au service de l'homme." (Rencontre de J.P. II avec des artistes et journalistes, 19-11-1980)

f) "Le Concile Vatican II, en divers passages de ses documents, a exprimé cette sollicitude fondamentale de l'Eglise, afin que la vie en ce monde soit "plus conforme à l'éminente dignité de l'homme" à tous points de vue, pour la rendre "toujours plus humaine." (Paul VI, Populorum Progressio).

L'Eglise animée par la foi eschatologique, considère cette sollicitude pour l'homme, pour son humanité, pour l'avenir des hommes sur la terre et donc aussi pour l'orientation de l'ensemble du développement et du progrès, comme un élément essentiel de sa mission, indissolublement lié à celle-ci". (Red. Hom. n° 15).

## CHAPITRE I

## LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, "LES LIBERTÉS"

1) "Qu'il me soit permis d'énumérer quelques-uns des droits inaliénables de l'homme parmi les plus importants...le droit à la liberté de penser, de conscience et de religion, individuellement ou en commun, en privé comme en public ... L'ensemble des droits de l'homme correspond à la substance de la dignité de l'être humain... Ils se réfèrent à la satisfaction des nécessités essentielles de l'homme, à l'exercice de ses libertés, à ses relations avec d'autres personnes".(J.P. II à l'ONU n° 13, 2-10-1979)

## INTRODUCTION

a) "Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, et ta race et la sienne ; elle-même t'écrasera la tête, et tu mettras des embûches à son talon." (Gen. III, 15)

b) "Que votre parole soit : est-est, non-non. Ce qui est en plus de cela vient du malin." (Mathieu v, 37)

"Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi dissipe." (Luc XI, 23)

c) "Vouloir concilier la foi avec l'esprit moderne, cela mène non seulement à l'affaiblissement de la foi, mais à sa perte totale." (Pie X - Pascendi)

d) "Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.

"Si vous étiez du monde, le monde aimerait son bien mais comme vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai tiré du monde en vous choisissant, à cause de cela le monde vous hait". (Jn. xv, 18-19)

"Je ne prie pas pour le monde." (Jn. xvii, 9)

"Je leur ai donné votre parole, et le monde les a pris en haine, parce qu'ils ne sont pas du monde, de même que moi, je ne suis pas du monde." (Jn. xvii, 14)

"Le monde me hait, parce que je rends de lui ce témoignage que ses œuvres sont mauvaises."(Jn. vii, 7)

e) "Adultères, ne savez-vous pas que l'amitié du monde, c'est l'inimitié contre Dieu ? Quiconque veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu." (Jacques IV, 4)

"N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde, si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui. Car tout ce qui est dans le monde, la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie, ne vient point du Père, mais du monde." (I Jn. xi, 15-16).

f) "Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais voyez par l'épreuve si les esprits sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde...eux, ils sont du monde : c'est pourquoi ils parlent du monde, et le monde les écoute. Mais nous, nous sommes de Dieu. Celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute point ; c'est par-là que nous connaissons l'Esprit de vérité et l'esprit d'erreur". (I Jn. iv, 1)

"Le monde passe, et sa concupiscence aussi ; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement."(I Jn. II, 17).

## CHAPITRE I

## LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, LES LIBERTÉS, ET LES DROITS DE L'HOMME

1) "De cette source empoisonnée de l'Indifférentisme, découle cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire: qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans freins des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'état, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter, comme avantageuse à la religion. "Quelle mort plus funeste pour les

"Parmi ces droits de l'homme, on compte à juste titre le droit à la liberté religieuse à côté du droit à la liberté de conscience." (Red. Hom. n° 17).

2) "Le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. (Dign. Hum. n° 2)... la liberté ou immunité de toute contrainte en matière religieuse qui revient aux individus, doit aussi leur être reconnue lorsqu'ils agissent ensemble..."

Dès lors, donc, que les justes exigences de l'ordre public ne sont pas violées, ces groupes sont en droit de jouir de cette immunité afin de pouvoir se régir selon leurs propres normes, honorer d'un culte public la Divinité suprême..." (ibid. n° 4). Qui plus est, cette doctrine de la liberté à ses racines dans la révélation divine, ce qui, pour les chrétiens, est un titre de plus à lui être saintement fidèles." (ibid. n° 9)... Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil." (ibid. n° 2)

"Aux groupes religieux appartient le droit de ne pas être empêchés d'enseigner et de manifester leur foi publiquement, de vive voix ou par écrit. Mais dans la propagation de la foi et l'introduction des pratiques religieuses on doit toujours s'abstenir de toute forme d'agissements ayant un relent de coercition... Une telle manière d'agir doit être regardée comme un abus de son propre droit et une entorse aux droits des autres." (ibid. n° 6)

"Tous et chacun des articles édités dans cette déclaration ont plu aux Pères du Sacro-Saint Concile. Et nous par le pouvoir apostolique que Nous avons reçu du Christ, un avec les Vénérables Pères, Nous l'approuvons dans l'Esprit-Saint, Nous le décrétons et le statuons et Nous ordonnons de promulguer pour la gloire de Dieu ce qui a été ainsi statué synodalement". A Rome près saint Pierre, 7-12-1965, Moi, Paul, Évêque de l'Eglise Catholique..." (in fine)

3) "Le deuxième Concile du Vatican a rappelé solennellement que le droit à la liberté religieuse est sacré pour tous les hommes." (Alloc. de J.P. II au Sacré-Collège n° 8, 22-12-1979)

"L'Eglise catholique a synthétisé le fruit de la réflexion sur la liberté religieuse dans la déclaration Dignitatis Humanae du Concile œcuménique Vatican II, promulguée le 7-12-1963, document qui a pour le siège apostolique une valeur particulière d'obligation.

4) "Cette déclaration a été précédée de l'encyclique *Pacem in terris* du pape Jean XXIII, datée du 11-4-1963, qui insistait solennellement sur le fait que "chacun a le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de sa conscience."... (La liberté religieuse, Actes de J.P. II du 1-9-1980, n° 3)

"Chacun a le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de la conscience et de professer sa religion dans la vie privée et publique". (*Pacem in terris* n° 15)

5) "La liberté de conscience et de religion, avec les éléments indiqués ci-dessous, est un droit primaire et inaliénable de la personne ; bien plus, dans la mesure où elle atteint la sphère la plus intime de l'esprit, on peut même dire qu'elle soutient la raison d'être, intimement ancrée en chaque personne, des autres libertés." (ibid. n° 5 J.P. II, 1-9-1980).

Dans l'expression et dans la pratique de la liberté religieuse, on relève la présence d'aspects individuels et

âmes, que la liberté de l'erreur !" disait saint Augustin. (Grégoire XVI, *Mirari vos*)

2) "Et contre la doctrine de la Sainte Ecriture, de l'Eglise et des Saints Pères, ils affirment sans hésitation que : "La meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer, par des peines légales, les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande". A partir de cette idée tout à fait fautive du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Eglise catholique, et le salut des âmes, que Notre prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de délire : "La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou toute autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite." (Pie IX - *Quanta Cura* n° 5)

"Au milieu donc d'une telle perversité d'opinions corrompues, Nous souvenant de Notre charge apostolique, dans notre plus vive sollicitude pour notre très sainte religion, pour la saine doctrine, et pour le salut des âmes à Nous confiées par Dieu, et pour le bien de la Société humaine elle-même, Nous avons jugé bon d'élever à nouveau Notre Voix Apostolique. En conséquence, toutes et chacune des opinions déréglées et des doctrines rappelées en détail dans ces Lettres, Nous les réprouvons et condamnons de Notre Autorité Apostolique, et Nous voulons et ordonnons que tous les fils de l'Eglise Catholique les tiennent absolument pour réprouvées, proscrites et condamnées". (Pie IX, *Quanta Cura* n° 14)

3) "L'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et par conséquent, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à Sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est l'abus de la liberté et la révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du Libéralisme". (Léon XIII, *Libertas*)

4) "Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'à la lumière de la raison, il aura regardée comme vraie". (15<sup>ème</sup> proposition condamnée par le *Syllabus*).

5) "C'est dans cette vue qu'on établit, comme un droit de l'homme en société, cette liberté absolue, qui non seulement assure le droit de n'être pas inquiété sur ses opinions religieuses mais qui accorde encore cette licence de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément en matière de religion tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée ; droit monstrueux qui paraît cependant résulter, à l'assemblée, de l'égalité et de la liberté naturelles à tous les hommes. mais que pouvait-il y avoir de plus in-

communautaires, privés et publics, étroitement liés entre eux, en sorte que la jouissance de la liberté religieuse englobe des dimensions connexes et complémentaires :

a) sur le plan personnel, il faut tenir compte de :  
- la liberté d'adhérer ou non à une foi déterminée et à la communauté confessionnelle correspondante :

6) La liberté d'accomplir, individuellement et collectivement, en privé et en public, des actes de prière et de culte, et d'avoir des églises ou des lieux de culte autant que le requiert les besoins des croyants ;

7) "La liberté de ne pas subir pour des raisons de foi religieuse, des limitations et des discriminations par rapport à d'autres citoyens..."

b) sur le plan communautaire :  
8) Il faut considérer que les confessions religieuses, réunissant les croyants d'une foi déterminée, existent en agissant comme corps sociaux qui s'organisent selon des principes doctrinaux qui leur sont propres.  
L'Eglise, comme telle, et les communautés confessionnelles en général ont besoin, pour leur vie et pour la poursuite de leurs propres fins, de jouir de libertés déterminées parmi lesquelles il faut citer en particulier :

9) - La liberté d'avoir ses propres instituts de formation religieuse et d'études théologiques.  
- la liberté d'annoncer et de communiquer l'enseignement de la foi par la parole et par l'écrit, même en dehors des lieux de culte...

10) - la liberté de recevoir et de publier des livres religieux touchant la foi et le culte et d'en faire librement usage;  
- la liberté d'utiliser dans le même but des moyens de communication sociale (presse, radio, télévision).

sensé que d'établir parmi les hommes cette égalité et cette liberté effrénées qui semblent étouffer la raison, le don le plus précieux que la nature ait fait à l'homme et qui le distingue des animaux ?...ou donc est cette liberté de penser et d'agir que l'Assemblée Nationale accorde à l'homme social comme un droit imprescriptible de la nature ? Ce droit chimérique n'est-il pas contraire aux droits du créateur suprême a qui nous devons l'existence et tout ce que nous possédons ?...cette égalité, cette liberté, si vantées ne sont donc pour lui, dès le moment de sa naissance, que des chimères et des mots vides de sens."(Pie VI, Quod aliquantum , 10-3-1791)

6) "A propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes, comme on l'appelle, qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît ou même de n'en professer aucune..." (Léon XIII, Libertas)

7) "A notre époque, il n'y a plus intérêt à ce que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes". (77<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus).

8) "Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'épouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors de laquelle il n'y a pas de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : "Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai, absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte la professe réellement." (Pie VII, Post tam diuturnas , 29-4-1814)

9) "Quant à ce qu'on appelle liberté d'enseignement, il n'en faut pas juger d'une façon différente, il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes... C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont Nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits ; le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir." (Léon XIII, Libertas )

10) "La liberté de la presse, liberté qui menace la foi et les mœurs des plus grands périls et d'une ruine certaine." (Pie VII, Post tam diuturnas, 29-4-1814)

"L'expérience nous l'atteste et l'antiquité la plus reculée nous l'apprend : pour amener la destruction des états les plus riches, les plus puissants, les plus glorieux, les plus florissants, il n'a fallu que cette liberté sans frein des opinions, cette licence des discours publics, cette ardeur pour les innovations. A cela se rattache la liberté de presse, liberté la plus funeste, liberté exécrationnelle, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur, et que certains hommes osent avec tant de bruit et tant d'insistance, demander et étendre partout... Nous frémissons, vénérables Frères, en

considérant de quels monstres de doctrine, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés"(Grégoire XVI Mirari vos, 15-8-1832)

11) - Pour tout ce qui concerne les communautés religieuses qui, comme l'Eglise catholique, ont une autorité suprême possédant au plan universel, comme le prescrit leur foi, la responsabilité, par le magistère et la juridiction, l'unité de la communion qui lie tous les pasteurs et les croyants dans la même confession ; la liberté d'avoir des rapports réciproques de communication entre cette autorité et les pasteurs et les communautés religieuses locales, la liberté de diffuser les actes et les textes du magistère (encycliques, instructions)...

- Au plan international également, la liberté d'échanger, entre les communautés religieuses, des informations et des contributions de caractère théologique ou religieux." (n° 4) (La liberté religieuse, J.P. II, 1-9-1980)

12) "Le devoir de respecter la foi de chacun est, en même temps, corrélatif au droit naturel et civil de la liberté de conscience et de religion." (Lettre de J.P. II sur l'Eucharistie n° 8).

"Protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme est du devoir essentiel de tout pouvoir civil. Celui-ci doit donc, par de justes lois et autres moyens appropriés, assumer efficacement la protection de la liberté religieuse... Si en raison des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent des peuples, une reconnaissance civile spéciale est accordée dans l'ordre juridique d'une cité à une communauté religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps le droit à la liberté religieuse soit reconnu et respecté, par tous les citoyens et toutes les communautés religieuses.

13) "Enfin, le pouvoir civil doit veiller à ce que l'égalité juridique des citoyens, qui relève en elle-même, du bien commun de la société, ne soit jamais lésée, de manière ouverte ou larvée, pour des motifs religieux et qu'entre eux aucune discrimination ne soit faite." (Dign. Hum. n° 6)

"L'Eglise déplore les différences de traitement que certaines autorités civiles établissent injustement entre croyants et incroyants, au mépris des droits fondamentaux de la personne.

L'Eglise réprouve donc comme contraire à l'esprit du Christ toute espèce de discrimination ou de vexations affectant des hommes en raison de leur religion". (Nostra Aetate n° 5)

"On sait la place que l'idée de liberté, d'égalité et de fraternité tient dans votre culture, dans votre histoire. Au fond ce sont là des idées chrétiennes." (J.P. II au Bourget, 1-6-1980)

11) "L'Eglise n'a pas le droit de définir dogmatiquement que la religion de l'Eglise catholique est la seule vraie religion". (21<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus)

"Relativement à la religion, penser qu'il est indifférent qu'elle ait des formes disparates et contraires équivaut simplement à n'en vouloir ni choisir, ni suivre aucune. C'est l'athéisme moins le nom... Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la vérité, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle et la protection des lois." (Léon XIII, Immortale Dei)

"Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeure sacré et inviolable, rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels... Tout ce que la licence y gagne, la liberté le perd ; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira davantage le frein." (Léon XIII, Libertas)

12) "Une liberté de ce genre est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertier, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, Nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché." (Léon XIII, Libertas)

13) Envisagé au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu ou n'autorise aucun culte public ; que nulle religion soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu ; ou qu'en ayant, elle put impunément s'en affranchir, ce qui est également et manifestement faux... C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte... Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que reconnaît sans peine, surtout dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs de l'état doivent donc la conserver et la protéger, S'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté." (Léon XIII, Libertas)

"On doit des éloges à certains pays de nom catholique, où la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'établir puissent jouir de l'exercice public de leurs cultes particuliers." (78<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus)

"En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes,

et que le plein pouvoir attribué à tous de manifester ouvertement et publiquement n'importe quelles opinions et n'importe quelles pensées, conduisent plus facilement les peuples à la corruption des mœurs et des esprits, et propagent la peste de l'indifférentisme." (79<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus).

C'est bien là véritablement cette liberté philosophique qui tend à corrompre les esprits, déprave les mœurs, renverser toutes les lois et les institutions reçues... Ces avocats tant vantés du genre humain ont ajouté au mot faux et trompeur de liberté, un autre mot qui ne l'est pas moins, celui d'égalité ; comme si, entre des hommes réunis en société et pourvus de facultés intellectuelles si différentes, ayant des goûts si opposés et une activité si dérégulée, si dépendante de leur convoitise individuelle, il ne devait y avoir personne qui réunit la force et l'autorité nécessaires pour contraindre, réprimer, ramener au devoir ceux qui s'en écartent, afin que la société, bouleversée par tant de passions diverses et désordonnées, ne soit pas précitée dans l'anarchie et ne tombe entièrement en dissolution." (Pie VI Alloc. au Consist, 17-6-1793)

14) "Si l'Eglise revendique en effet pour elle-même la liberté religieuse... il est normal qu'elle respecte aussi les conventions des autres." (Réponse de J.P. II à Giscard, 30-5-1980)

"L'Eglise ne revendique aucun privilège, elle veut simplement être libre". (J.P. II - Message aux peuples d'Asie n° 13, 21-2-1981 à Manille)

"L'Eglise ne demande rien d'autre que de pouvoir coopérer avec tous les régimes et tous les peuples, quelles que soient leurs tendances et leurs idéologies, pour la constante élévation de l'humanité." (Alloc. de J.P. II au Sacré Collège, 22-12-1979 n° 5)

15) "L'Eglise sent le besoin d'élever sa voix pour la défense des droits de l'homme." (ibid. n° 6)

"En définitive la paix se réduit au respect des droits inviolables de l'homme." (Red. Hom. n° 17)

"La déclaration universelle des droits de l'homme est une pierre milliaire placée sur la route longue et difficile du genre humain". (J.P.II à l'O.N.U., n° 7)

"La volonté du peuple est la base de l'autorité du pouvoir public." (Déclaration des droits de l'homme, Art. 21, par. 3)

"Que peut-on souhaiter de plus à chaque peuple et à toute l'humanité, à tous les enfants du monde, sinon cet avenir meilleur, où le respect des droits de l'homme deviennent une pleine réalité, dans le cadre de l'an 2000 qui approche ?" (J.P. II à l'O.N.U., n° 21).

14) "De fait, la société du genre humain a été constituée par Dieu, auteur de la nature. De Lui, comme principe et comme source, découlent dans leur force et dans leur pérennité les bienfaits innombrables dont elle nous enrichit. Aussi, de même que la voix de la nature rappelle à chaque homme en particulier l'obligation où il est d'offrir à Dieu le culte d'une pieuse reconnaissance, parce que c'est à Lui que nous sommes redevables de la vie et des biens qui l'accompagnent, un devoir semblable s'impose, pour la même raison, aux peuples et aux sociétés." (Léon XIII, Humanum Genus, 20-4-1884)

"Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité." (Léon XIII, Immortale Dei, 1-11-1885)

"Le socialisme... repose sur une théorie de la société qui lui est propre et qui est inconciliable avec le christianisme authentique... personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste." (Pie XI, Quadragesimo Anno, 15-5-1931)

"Le communisme est intrinsèquement pervers et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne." (Pie XI, Divini Redemptoris, 19-3-1937)

15) "Il Nous suffit de rappeler les 17 articles sur les droits de l'homme qui ne sont qu'une répétition fidèle de la déclaration faite par l'Assemblée Nationale de France de ces mêmes droits, si contraires à la religion et à la société." (Pie VI, Encyclique Adeo Nota, 23-4-1791)

"On voit donc clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que : la volonté du peuple manifestée par ce qu'on dit être l'opinion publique ou autrement, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain." (Pie IX, Quanta Cura)

"Bon nombre de nos contemporains, marchant sur les traces de ceux qui, au siècle dernier se sont décernés le titre de philosophes, prétendent que tout pouvoir vient du peuple... C'est en quoi les Catholiques se séparent de ces nouveaux maîtres ; ils vont chercher en Dieu, le droit de

commander, et le font dériver de là, comme de sa source naturelle et de son nécessaire principe.

C'est de cette hérésie que naquirent au siècle dernier, la fausse philosophie et ce qu'on appelle le droit moderne, la souveraineté du peuple, et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté. De là on s'est avancé jusqu'aux dernières erreurs, le communisme, le socialisme, le nihilisme, monstres effroyables qui sont la honte de la société et qui menacent d'être sa mort." (Léon XIII, *Diuturnum illud*, 29-6-1881).

16) "La liberté est le principe suprême de l'ordre politique et social, dans les rapports entre le gouvernement et le peuple, dans les rapports entre les personnes." (J.P. II à Philadelphie. La déclaration d'indépendance n° 5, 30-10-1979)

"Le devoir s'impose alors nécessairement de soumettre ces programmes et systèmes modernes à une continuelle révision à partir des droits objectifs et inviolables de l'homme... à partir de ce point de vue fondamental et unique qu'est le bien de l'homme". (Red. Nom. N° 17)

16) "Le salut, cependant, n'est pas ailleurs que dans le Christ : Car il n'est pas sous le soleil, d'autre nom qui ait été donné aux hommes, dans lequel nous devons être. Il est donc nécessaire de revenir à Lui, de se prosterner à Ses pieds, de cueillir de Sa bouche divine les paroles de la vie éternelle : car seul Il peut indiquer le chemin capable de nous ramener au salut, seul Il peut enseigner le vrai, seul rappeler à la vie, Lui qui a dit de Lui-même : "Je suis la Voie, la Vérité et la Vie". (Jn XVI, 6). On a tenté à nouveau de traiter les affaires du monde en dehors du Christ ; on a commencé à bâtir en rejetant la pierre angulaire. Pierre le reprochait à ceux qui crucifièrent Jésus. Et voici qu'une seconde fois la masse de l'édifice s'écroule en brisant la tête des constructeurs. Jésus reste malgré tout la pierre angulaire de la société humaine, et de nouveau se justifie la maxime : "Il n'est de salut qu'en Lui". (Act. IV, 11-12). (Pie X, *Jucunda Sane*, 12-3-1904)

## CHAPITRE II L'ŒCUMÉNISME OU NEO-SYCRÉTISME

17) "Dans ce contexte (œcuménique), il est extrêmement important de faire une présentation correcte et loyale des autres églises et communautés ecclésiales dont l'esprit du Christ ne refuse pas de se servir comme des moyens de salut." (J.P. II "Catechesi tradendae" n° 32, 16-10-1979)

"Il s'agit avant tout du dialogue entre les deux religions (chrétienne et juive) qui - avec l'islam - ont pu donner au monde la foi en un Dieu unique et ineffable, qui nous parle et que nous voulons servir au nom du monde entier."

(Rencontre de J.P. II avec la Communauté Juive en Allemagne, 17-11-1980)

18) "Dans l'hindouisme les hommes sentent le mystère divin, ils l'expriment avec l'inépuisable fécondité des mythes et par l'effort pénétrant de la philosophie... en s'absorbant dans une méditation profonde ou en se réfugiant en Dieu avec amour et confiance. Dans le Bouddhisme... on enseigne une voie par laquelle les hommes, avec un cœur plein de dévouement et de confiance, pourront, soit acquiescer l'état de libération parfaite, soit atteindre l'illumination suprême par leurs propres efforts ou par un secours d'en haut..."

19) L'Eglise Catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines...

Elle engage donc ses fils à reconnaître... les valeurs spirituelles morales et socioculturelles rencontrées chez ces hommes, ainsi qu'à sauvegarder et promouvoir ces valeurs." (Nostra Aetate n° 2)

## CHAPITRE II L'ŒCUMÉNISME OU NEO-SYCRÉTISME

17) "Il y a une seule Eglise universelle des fidèles, hors de laquelle absolument personne n'est sauvé". (Innocent III et Profession de foi du 4<sup>ème</sup> Concile de Latran, Nov. 1215 12<sup>è</sup> œc.) Dz. 430 -

"La sainte Eglise romaine croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui vivent en dehors de l'Eglise, non seulement les païens mais aussi les juifs ou les hérétiques et schismatiques, ne peut avoir part à la vie éternelle". (Bulle *Cantate Domino* Eugène IV, 4-2-1442 - Décret pour les Jacobites) Dz. 714

18) "La sainte Eglise Catholique enseigne que Dieu ne peut être véritablement adoré que dans son sein, elle affirme que tous ceux qui en sont séparés ne seront pas sauvés." (St Grégoire le Grand, *Moral in Job*. 1405) "Quiconque est hors du sein de l'Eglise Catholique, quelque louable que paraisse d'ailleurs sa conduite, ne jouira point de la vie éternelle et la colère de Dieu demeure sur lui à cause du crime dont il est coupable en vivant séparé de Jésus-Christ". (Saint Augustin et le Concile de Circe (412), cité par Grégoire XVI dans son Encyclique *Summo Jugiter*, 1832, où ce pape affirme ce dogme : "un de nos dogmes les plus importants et les plus évidents").

19) "Mais c'est aussi un dogme catholique des plus connus, que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Eglise Romaine Apostolique." (Alloc. *Singulari quidam* Pie IX, 9-12-1854) Dz. 1677

"Le dogme le plus ferme de notre religion, c'est que hors de l'Eglise personne ne peut être sauvé." (Pie VIII, *Litteris altero*, 25-3-1830)

"Il nous faut d'abord nous occuper de la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. (Hb. XI, 6)

"L'Eglise regarde aussi avec estime les musulmans qui adorent le Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et Tout Puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets divins même cachés ils attendent le jour du jugement... Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne... le Concile... exhorte chrétiens et musulmans à oublier le passé et à rechercher sincèrement la compréhension mutuelle." (Nostra Aetate n° 3) (Voir à l'opposé n° 35)

"Chers musulmans, mes frères... vous êtes conscients d'être porteurs de certaines qualités spécifiques, parmi lesquelles la culture de l'islam est peut-être la plus évidente... C'est seulement dans ce cadre de religion et dans des promesses de foi partagée que l'on peut réellement parler de respect mutuel, d'ouverture et de collaboration entre chrétiens et musulmans". (Discours de J.P. II aux musulmans de l'île Mindanao, Philippines, 20-2-1981)

"Le Concile a eu une attention particulière pour la religion judaïque, en rappelant l'important patrimoine spirituel commun aux chrétiens et aux juifs, et il a exprimé son estime pour les croyants de l'islam dont la foi se réfère aussi à Abraham." (Red. Hom. n° 11 ; Nostra Aetate n° 34).

20) "Il fût un temps pas si lointain, où les rapports entre nous étaient dominés par l'ignorance et la défiance réciproques. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux pionniers catholiques, orthodoxes et protestants, théologiens ou laïcs, connus et inconnus, qui ont refusé de prendre parti de ces divisions. Nous savons maintenant que, malgré nos divergences, nous sommes tous aimés du même Dieu, liés au même Christ, animés du même esprit. Nous nous découvrons, en dépit des séparations, membres de l'unique peuple des baptisés, appelés à annoncer et à attester au monde un seul et unique salut." (Alloc. de J.P. II à la rencontre œcuménique avec catholiques, protestants, orthodoxes, anglicans, vieux catholiques, 15-6-1980)

"La fermeté de la croyance des membres des religions non chrétiennes est-elle aussi effet de l'esprit de vérité opérant au-delà des frontières du corps mystique." (Red. Hom. n° 6)

21) "Un lien indélébile unit tous les êtres humains. Ce lien pour tous les croyants - chrétiens, musulmans et juifs - découle de leur foi au Dieu unique et véritable." (Message de J.P. II à la Comm. europ. et à la cour. europ. des droits de l'homme, 2-1980)

"En venant vers les peuples d'Asie... je rencontre aujourd'hui... l'héritage local et les anciennes cultures qui contiennent certains éléments louables de croissances spirituelles, indiquant des chemins de vie et de conduite souvent bien proches de ceux de l'évangile du Christ.

Les Hindous pratiquent l'ascétisme et la méditation dans leur ascension vers Dieu. Le bouddhisme enseigne que, par une confiance pleine de piété, l'homme monte vers la liberté et la lumière. D'autres religions suivent des routes semblables. les musulmans adorent le Dieu unique... l'Eglise Catholique accepte la vérité et la bonté qui se trouvent dans ces religions, et elle y voit des reflets de la vérité du Christ..." (discours de J.P. II à Manille n° 3, 21-2-1981)

"l'Eglise de Jésus-Christ ressent à notre époque un pressant besoin d'entrer en contact avec toutes les religions... Ce qui semble rassembler d'une manière particulière, les chrétiens et les croyants d'autres religions, est une reconnaissance du besoin de prières, en tant qu'expression de la

... car enfin, vous savez comme Nous avec quelle constance nos Pères se sont appliqués à inculquer cet article de foi que ces novateurs osent nier, à savoir la nécessité de la foi et de l'unité catholique pour obtenir le salut.

C'est ce qu'enseignait un des plus célèbres disciples des Apôtres, saint Ignace martyr, dans son épître aux Philadelphiens : ne vous trompez pas, leur mandait-il celui qui adhère à l'auteur d'un schisme n'obtiendra pas le royaume de Dieu".

Prenez les mesures requises et vos prêtres avec vous, pour que les fidèles soient portés avec plus d'ardeur que jamais à garder la foi et l'unité catholique comme l'unique moyen de salut, et par conséquent à éviter tout danger de s'en séparer". (Grégoire XVI, Surnmo Jugiter, Encyclique du 27-5-1832)

"Quiconque donc sera séparé de cette Eglise catholique n'aura pas la vie... (saint Augustin Ep. 141, 5).

20) "Nous croyons de cœur et professons de bouche. Une seule Eglise, non celle des hérétiques, mais la sainte Eglise romaine, catholique et apostolique, hors de laquelle nous croyons que personne n'est sauvé". (profession de foi prescrite aux vaudois sous Innocent III, 18-12-1208)

"... L'esprit auquel ne participe pas ceux qui n'accourent pas à l'Eglise, mais qui, par leurs doctrines mauvaises et leurs actions détestables, s'excluent eux-mêmes de la vie car, là où est l'Eglise, là est l'esprit de Dieu ; et là où est l'esprit de Dieu, là est l'Eglise et toute sa grâce, et l'esprit c'est la vérité." (Saint Irénée, Adv. Her. 3, 24 1).

"Seule l'Eglise Catholique est le corps du Christ... en dehors de ce corps, l'Esprit-Saint ne vivifie personne... c'est pourquoi ils n'ont pas l'Esprit-Saint, ceux qui sont en dehors de l'Eglise." (Saint Augustin, Ep. 185, 50)

21) "Quiconque est séparé de l'Eglise, est uni à l'adultère, est séparé des promesses de l'Eglise, et il ne parviendra pas aux récompenses du Christ celui qui à abandonné l'Eglise... Il ne peut pas avoir Dieu pour Père, celui qui n'a l'Eglise pour mère...

Celui qui ne tient pas cette unité... ne tient ni la vie, ni le salut." (Saint Cyprien - "De catholicæ Ecclesiæ unitate", chap. 6)

"Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel, dans le culte de n'importe quelle religion."

"Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent en aucune façon dans la véritable Eglise du Christ".

(16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> propositions condamnées par le Syllabus).

"Il est nécessaire que d'une façon permanente subsiste, d'une part, la mission constante et immuable d'enseigner tout ce que Jésus Christ a enseigné lui-même ; d'autre part, l'obligation constante et immuable d'accepter et de professer toute la doctrine ainsi enseignée. C'est ce que saint Cyprien exprime excellemment en ces termes : "Lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ, dans son Evangile, déclare que ceux qui ne sont pas avec Lui sont Ses ennemis, Il ne

spiritualité de l'homme orientée vers un absolu, même lorsque, pour certains, il est le grand inconnu, il n'en reste pas moins toujours en réalité le même Dieu vivant." (Manille n° 4)

"Tous les chrétiens doivent donc s'engager dans le dialogue avec les croyants de toutes les religions". Ces chrétiens donneront la main à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté qui croient à l'incalculable dignité de chaque personne humaine." (Manille n° 5)

22) "Cette année voit le 450<sup>ème</sup> anniversaire de la Confession d'Augsbourg. Dans notre dialogue avec la fédération luthérienne mondiale nous avons commencé à redécouvrir les liens profonds qui nous unissent dans la foi et qui furent masqués par les polémiques du passé." (J.P. Il aux membres du secrétariat pour l'unité des chrétiens, 8-2-1980)

23) "Je me souviens de cette heure où Luther vint à Rome, en 1510-1511, visiter les tombeaux des princes des Apôtres, comme pèlerin, mais aussi comme un homme qui s'interrogeait. Aujourd'hui, je viens à vous, vers l'héritage de Martin Luther, je viens comme pèlerin. Par cette rencontre dans un monde qui a changé, je viens poser un signe d'union dans le mystère central de notre foi..."

24) "Réjouissons-nous de pouvoir constater, non pas un consensus partiel sur quelques vérités mais un accord sur les vérités centrales de la foi..."

25) "Si les difficultés qui subsistent entre nous concernent uniquement "les ordonnances ecclésiastiques d'institution humaine" (cf. Confession d'Augsbourg, VIII) nous pourrions et devrions aussitôt les éliminer." (Rencontre de J.P. Il avec le Conseil de l'Eglise Evang. 17-11-1980).

"Je voudrais surtout vous encourager à chercher et à approfondir, dans une foi sincère, le contact avec vos frères évangéliques. Le mouvement œcuménique des dernières décennies vous a fait clairement voir à quel point les chrétiens évangéliques sont unis à vous dans leurs préoccupations et dans leurs joies, et à quel point vous avez en commun avec eux beaucoup de choses quand, ensemble, vous vivez sincèrement et de façon conséquente la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ... vous avez déjà fait souvent l'heureuse expérience qu'une compréhension et une acceptation mutuelles étaient particulièrement faciles lorsque les deux parties connaissaient bien leur propre foi, la professaient avec joie et estimaient la communion concrète avec leurs propres frères de foi. Je voudrais vous encourager à pour-

désigner pas une hérésie en particulier, mais Il dénonce comme ses adversaires tous ceux qui ne sont pas entièrement avec Lui..." (Ep. 66 ad. Magn.)

Pénétrée à fond de ses principes et soucieuse de son devoir, l'Eglise n'a jamais rien eu plus à cœur, rien poursuivi avec plus d'effort, que de conserver de la façon la plus parfaite l'intégrité de la foi. C'est pourquoi elle a regardé comme des rebelles déclarés, et chassés loin d'elle tous ceux qui ne pensent pas comme elle, sur n'importe quel point de sa doctrine. Les Ariens, les Montanistes, les Novatiens, les Quartodécimans, les Eutychiens n'avaient assurément pas abandonné la doctrine catholique toute entière, mais seulement telle ou telle partie : et pourtant qui ne sait qu'ils ont été déclarés hérétiques et rejetés du sein de l'Eglise ? Et un jugement semblable a condamné tous les auteurs de doctrines erronées qui ont apparu dans la suite aux différentes époques de l'histoire." (Léon XIII, Satis Cognitum)

22) Bulle "Exurge Domine", 15 juin 1520, de Léon XI, condamnant 41 propositions de Luther :

"Nous condamnons réprouvons et rejetons tout à fait tous et chacun des articles ou erreurs précités, comme respectivement, ainsi qu'il est indiqué, hérétiques ou scandaleux ou faux, ou offensants aux oreilles pies, ou séducteurs des esprits simples, et s'opposant à la vérité catholique." (Dz. N° 741 à 781).

23) "Pour faire évanouir aux yeux de la saine raison de fantôme d'une liberté indéfinie, ne suffit-il pas de dire que ce système fut celui des Vaudois et des Béguards, condamnés par Clément V avec l'approbation du concile œcuménique de Vienne ; que dans la suite les Wicléfites et enfin Luther se servirent du même appât d'une liberté effrénée pour accréditer leurs erreurs : "Nous sommes affranchis de toute espèce de joug", criaient à ses prosélytes cet hérétique insensé." (Pie VI, Quod aliquantum, 10-3-1791)

24) "Le protestantisme n'est rien d'autre qu'une forme différente de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Eglise Catholique" (18<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus).

25) "Ces éclatants exemples d'une constante soumission envers les princes tiraient nécessairement leur source des préceptes sacrés de la religion chrétienne ; ils condamnent l'orgueil démesuré, détestable de ces hommes déloyaux qui, brûlant d'une passion sans règle et sans frein pour une liberté qui ose tout, s'emploient tout entier à renverser et à détruire tous les droits de l'autorité souveraine, apportant aux peuples. La servitude sous les apparences de la liberté. C'était vers le même but que tendaient de concert les extravagances coupables et les désirs criminels des vaudois, des béguards, des wicléfites et d'autres semblables enfants de Bélial, la honte et l'opprobre du genre humain et pour ce motif ils furent, tant de fois et avec raison, frappés d'anathème par le siège apostolique. Si ces fourbes achevés réunissent toutes leurs forces, c'est sûrement uniquement afin de pouvoir dans leur triomphe se féliciter avec Luther, "d'être libres de tout" ; et c'est pour l'atteindre plus facilement et plus promptement, qu'ils commettent avec la plus grande audace les plus noirs attentats". (Grégoire XVI, Mirari vos, 15-8-1832)

suivre cette route." (Homélie de J.P. II à Osnabruck, ville des traités de Westphalie, 16-11-1980)

26) "Le message du Christ exige que nous rendions un témoignage commun. La volonté du Christ et les signes des temps nous poussent à donner, dans une plus grande plénitude de vérité et d'amour, un commun témoignage. (ibid.)

"Dès maintenant... nous devons trouver... les voies qui permettront de témoigner de la foi que nous avons déjà en commun et de la communion incomplète mais réelle qui nous unit déjà dans le Christ et le mystère de son Eglise." (Message de J.P. II au groupe mixte de travail Eglise Catholique C.O.E., 23-2-1979)

"Je vis très intensément l'anniversaire de la Confession d'Augsbourg, oui profondément. Je le vis d'une manière pour moi incompréhensible, parce que c'est quelqu'un qui le vit en moi." (J.P. II aux représentants non catholiques en France, 31-5-1980)

27) "Tous les chrétiens doivent découvrir ce qui les unit déjà avant que ne se réalise leur pleine communion. C'est là l'union apostolique et missionnaire, missionnaire et apostolique". (Red. Hom. n° 12)

"J'ai d'autant plus clairement devant les yeux ce qui importe : notre commune profession de Jésus-Christ, sa parole et son œuvre en ce monde et la façon dont nous sommes poussés par l'urgence impérieuse de l'heure à surmonter les différences qui séparent encore nos églises et à rendre un témoignage de notre croissante unité". (Rencontre de J.P. II avec le conseil de l'église évangélique, 17-11-1980)

"L'activité qui tend au rapprochement des religions non-chrétiennes... s'exprime par le dialogue, les contacts, la prière en commun, la recherche des trésors de la spiritualité humaine, car ceux-ci, nous le savons bien, ne font pas défaut aux membres de ces religions". (Red. Hom. n° 6)

"L'éducation au dialogue avec les disciples des autres religions devrait faire partie de la formation chrétienne, spécialement des jeunes". (J.P. II, 25-4-1979 ; Libre Belgique du 17-10-1980)

28) "Par la grâce de Dieu nous sommes unis dans l'es-time et dans l'amour de l'Ecriture Sainte que nous reconnaissons comme la parole inspirée de Dieu." (Rencontre de J.P. II avec les représentants des diverses églises chrétiennes à Trinity Collège, 17-10-1979)

"Si nous vivons de l'Ecriture Sainte, nous nous rapprochons toujours davantage de nos frères séparés, en dépit de toutes les différences qui demeurent encore." (Rencontre de J.P. II avec des théologiens en Allemagne, 18-11-1980)

29) "Les chrétiens qui veulent être cohérents avec leur vocation et avec leur mission, doivent donc tendre et collaborer à refaire l'unité. Dans ce but, la recherche de l'unité doit devenir une composante nécessaire des programmes pastoraux de l'Eglise Catholique et des autres églises chrétiennes... L'unité des chrétiens est toujours plus urgente

26) "Unique et perpétuelle est donc l'Eglise du Christ : quiconque se sépare d'elle s'écarte de la volonté et de l'ordre du Christ Seigneur, il quitte le chemin du salut, il va à sa perte." (Léon XIII, Satis Cognitum, 29-6-1896)

"Telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela... celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'Il est la souveraine vérité et le motif propre de foi.

"En beaucoup de points ils sont avec Moi, en quelques-uns seulement ils ne sont pas avec Moi ; mais à cause de ces quelques points dans lesquels ils se séparent de Moi il ne leur sert de rien d'être avec Moi en tout le reste." (Saint Augustin in Ps. 54 n° 19).

27) "Rien n'est plus juste : car ceux qui ne prennent de la doctrine chrétienne que ce qu'ils veulent, s'appuient sur leur propre jugement et non sur la foi, et refusant de "réduire en servitude toute intelligence sous l'obéissance du Christ". (II Cor. X, 5), ils obéissent à eux-mêmes plus qu'à Dieu.

"Vous qui dans l'Évangile croyez ce qui vous plaît et refusez de croire ce qui vous déplaît, vous croyez à vous-même, beaucoup plus qu'à l'Évangile". (Saint Augustin livr. 17 contr. Faustum Manich. Ch.3)... Saint Augustin remarque que d'autres hérésies peuvent se développer et que, si quelqu'un adhère à une seule d'entre elles, par le fait même, il se sépare de l'unité catholique." Il peut y avoir, il peut surgir d'autres hérésies...quiconque embrasserait l'une d'entre elles cesserait d'être catholique." (Saint Augustin, De Haeresis, n° 88) (Léon XIII, Satis Cognitum, 29-6-1896)

"... Rien ne saurait être plus dangereux que ces hérétiques qui, conservant en tout le reste l'intégrité de la doctrine, par un seul mot, comme par une goutte de venin, corrompent la pureté et la simplicité de la foi que nous avons reçue de la tradition dominicale, puis apostolique".

"Telle a été la coutume de l'Eglise, appuyée par le jugement unanime des saints Pères, lesquels ont toujours regardé comme exclu de la communion catholique et hors de l'Eglise, quiconque se sépare le moins du monde de la doctrine enseignée par le magistère authentique." (Léon XIII, Satis Cognitum)

28) "La doctrine céleste de Jésus-Christ, quoiqu'elle soit en grande partie consignée dans des livres inspirés de Dieu, si elle eut été livrée aux pensées des hommes, ne pouvait pas par elle-même unir les esprits... Voici ce qu'écrivit saint Irénée en parlant des hérétiques : "Ils confessent les écritures, mais ils en pervertissent l'interprétation." (Adv. Haeres. 1, 3c. 12). Et Saint Augustin : L'origine des hérésies et de ces dogmes pervers qui prennent les âmes au piège et les précipitent dans l'abîme, c'est uniquement que les Ecritures, qui sont bonnes, sont comprises d'une façon qui n'est pas bonne". (In. Ev. Joan tract. 18, c. V) (Léon XIII Satis Cognitum)

29) "La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une Eglise, sainte, catholique et apostolique. Nous y croyons fermement, nous la confessons simplement. Hors d'elle, il n'y a pas de salut ni de rémission des péchés, puisque l'époux proclame dans le cantique des cantiques : "Unique est ma colombe, unique ma parfaite, l'unique de sa mère, préférée de celle qui l'enfanta." (Ct 6 ; 9). En effet, il y a un

dans notre temps pour que l'Eglise puisse remplir sa mission avec plus d'efficacité et donner son témoignage de pleine fidélité au Seigneur et de proclamation de l'Évangile." (J.P. II à l'Angélus du 20-1-1980)

"La recherche de l'unité doit nous engager tous, car comme l'a affirmé le Concile, le souci de réaliser l'union concerne l'Eglise tout entière, fidèles autant que pasteurs, et touche chacun selon ses possibilités." (Unitatis Redintegratio n° 5)

C'est pourquoi dans mon exhortation apostolique sur la catéchèse il m'a semblé utile de souligner l'importance de la formation à l'œcuménisme, en effet, "la catéchèse ne peut se séparer de la dimension œcuménique, car tous les fidèles, selon leurs capacités et leur position dans l'Eglise, sont appelés à participer au mouvement vers l'unité." (Catechesi tradendae n° 32)

Ainsi la recherche de l'unité fait partie des préoccupations ordinaires de l'activité pastorale de l'Eglise et elle est destinée à être prioritaire. Le Concile invite tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'effort œcuménique... L'unité permettra aux chrétiens de témoigner plus efficacement et de proclamer avec une plus grande crédibilité l'avènement du royaume." (Audience générale du 23-1-1980) (Voir à l'opposé n° 34)

30) "J'éprouve une joie toute particulière à pouvoir souhaiter la bienvenue à un si grand nombre d'évêques et de prêtres qui se sont réunis afin de promouvoir la grande œuvre de l'unité chrétienne dans de nombreuses parties du monde... Vous êtes ici pour parler d'œcuménisme... A cet égard il importe de poursuivre le dialogue théologique et la collaboration avec d'autres églises et communautés.

31) D'ailleurs, il n'est guère des régions où l'Eglise Catholique ne collabore pas avec d'autres chrétiens dans les domaines de la justice sociale, des droits de l'homme, du développement et de l'assistance. "La collaboration de tous les chrétiens exprime vivement l'union déjà existante entre eux et elle met en plus lumineuse évidence le visage du Christ serviteur." (Directoire Œc. N° 5). Votre œuvre a encore un autre aspect, d'ailleurs tout aussi vital : "le souci de parvenir à l'union concerne l'Eglise tout entière, fidèles autant que pasteurs". (ibid. n° 5).

Une des principales tâches à tous les niveaux des commissions œcuméniques est de promouvoir l'unité en faisant connaître aux catholiques les objectifs de l'œcuménisme et les aider à répondre à cet urgent appel qu'ils doivent considérer comme faisant un tout avec leur vocation baptismale... c'est pour cette raison qu'il faut considérer la tâche de promouvoir l'unité comme une tâche essentiellement pastorale... en ce sens que tous ceux qui se sont dans cette tâche doivent considérer avant tout qu'il faut l'orienter vers l'édification du corps du Christ et le salut du monde...

Et cette très réelle tâche pastorale a un caractère hautement prioritaire. Le concile Vatican II a très clairement établi l'urgence de la tâche œcuménique. Le manque d'unité est

Seigneur, une foi, un baptême. (Eph. IV, 5.) Unique fut, en effet, l'arche de Noé au temps du déluge ; elle figurait par avance l'unique Eglise." (Bulle Unam sanctam, Boniface VIII, 1302) "Jamais au cours des siècles, l'Épouse mystique du Christ n'a été souillée, et elle ne pourra jamais l'être... Saint Cyprien s'étonnait vivement, et à bon droit, qu'on pût croire "que cette unité provenant de la stabilité divine consolidée par les sacrements célestes pouvait être déchuée dans l'Eglise et brisée par le heurt des volontés discordantes." (De Cath. Eccl. Unitate VI) Comme, en effet, le Corps mystique du Christ est un, formé de parties liées et coordonnées (Eph. IV, 18) à l'instar d'un corps physique, il est absurde et ridicule de dire qu'il peut se composer de membres épars et disjoints, par suite, quiconque ne lui est pas uni n'est pas un de ses membres et n'est pas attaché à sa tête qui est le Christ. (cf. Eph. V,30 ; I, 22) (Pie XI Mortalium animos) - Ce siège apostolique n'a jamais permis à ses fidèles d'assister aux congrès des a-catholiques ; l'union des chrétiens ne peut être procurée autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Eglise du Christ, qu'ils ont eu jadis le malheur d'abandonner". (ibid.) "Seule l'Eglise Catholique conserve le culte véritable. Elle est la source de vérité, la demeure de la foi, le temple de Dieu ; qui n'y entre point ou qui en sort perd tout espoir de vie et de salut. Que personne ne se laisse aller à d'opiniâtres contestations. C'est une question de vie et de salut ; si l'on n'y veille attentivement et prudemment, c'est la perte et la mort". (Pie XI, ibid.).

30) "Or quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Eglise catholique... Celui-là devra se convaincre facilement que ni aucune de ces sociétés, ni toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Eglise une, catholique, que Notre Seigneur a fondée et bâtie, et qu'Il a voulu créer. Et l'on ne peut dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre ni une partie de cette même Eglise, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique." (Pie IX, Jam vos omnes, 13-9-1868)

31) "Sachant parfaitement qu'il est extrêmement rare de rencontrer des hommes absolument dépourvus de sens religieux, ils nourrissent l'espoir qu'on pourrait facilement amener les peuples, en dépit de leurs dissensions religieuses, à s'unir dans la profession de certaines doctrines admises comme un fondement commun de vie spirituelle.

En conséquence ils tiennent des congrès, des réunions, des conférences fréquentées par un nombre assez considérable d'auditeurs ; ils invitent aux discussions tous les hommes indistinctement ; les infidèles, et jusqu'à ceux qui ont le malheur de s'être séparés du Christ ou qui nient âprement et obstinément la divinité de sa nature et de sa mission. De pareils efforts n'ont aucun droit à l'approbation des catholiques, car ils s'appuient sur cette opinion erronée que toutes les religions sont plus au mains bonnes et louables, en ce sens qu'elles révèlent et traduisent toutes également quoique d'une manière différente, le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous incline avec respect devant sa puissance. Outre qu'ils s'égarent en pleine erreur, les tenants de cette opinion repoussent du même coup la religion vraie ; ils en faussent la notion et versent peu à peu dans le naturalisme, et l'athéisme. il est donc parfaitement évident que c'est abandonner entièrement la religion divinement révélée que de se joindre aux

un scandale, un obstacle à la propagation de l'Évangile: nous avons le devoir de lutter, aidés par la grâce de Dieu, pour surmonter autant que possible cette situation.

32) Le renouvellement intérieur de l'Église Catholique est une contribution indispensable à l'œuvre de l'unité des chrétiens...

33) "Vous donc qui, dans vos propres pays êtes chargés d'une responsabilité particulière dans l'œuvre œcuménique de l'Église, vous devez toujours considérer celle-ci comme une des priorités essentielles de la mission de l'Église. Car cela, c'est la tâche de l'Église, la mission que le Concile Vatican II a confié à l'Église - œuvrer en faveur de l'œcuménisme a été fréquemment réaffirmé tant par Paul VI que par moi-même". (J.P. II aux délégués des commissions œcuméniques nationales, 23-11-1979, Congrès pour l'unité des chrétiens)

Nous ne voulons pas nous juger mutuellement". (Rom. II, 23). Nous voulons au contraire reconnaître ensemble notre faute. Cela vaut également pour la grâce de l'unité : "tous ont péché" (Rom. III, 23). Cela nous devons le voir et le dire avec le plus grand sérieux et en tirer les conséquences." (Rencontre de J.P. II avec le conseil de l'église évangélique, 17-11-1980)

34) "La seconde raison de mes précédentes considérations c'est le fait d'avoir compris l'invitation qui m'a été adressée d'abord par Monsieur le Cardinal de Cologne, et ensuite par tous les cardinaux et évêques, non seulement comme un appel du passé lointain et proche, mais également comme une exigence pour l'avenir, dont le sens a été tracé par la doctrine et par l'esprit du Concile Vatican II. C'est précisément dans votre pays, où Martin Luther est né, et où a été proclamée, il y a quatre cent cinquante ans, la confession augustana, que cette exigence pour l'avenir me semble extrêmement importante et décisive.

35) De quel avenir s'agit-il ?

Il s'agit de l'avenir qui naît de la prière faite par Jésus pour nous comme pour ses disciples le soir de la dernière cène, de la prière : "Je te prie, Père, pour que nous soyons tous un" (Jn. XVII, 21). Cette prière du Seigneur devient pour nous source d'une nouvelle vie et d'une nouvelle aspiration. Comme évêque de Rome et comme Successeur de saint Pierre, je me mets totalement et absolument dans le courant de cette aspiration, je reconnais en elle la voix de l'Esprit-Saint et la volonté du Christ à qui je voudrais être fidèle et obéissant jusqu'à la fin. Je veux servir l'unité... c'est pour cela que j'ai souhaité faire cette visite précisément en cette année jubilaire si importante du point de vue œcuménique. Je voudrais pour cela remercier cordialement le conseil de l'église évangélique d'Allemagne et le groupe de travail des églises chrétiennes d'avoir participé à la rencontre avec le

partisans et aux propagateurs de pareilles doctrines..." (Pie XI, *Mortalium Animos*)

32) "Il est donc nécessaire que non seulement l'Église du Christ existe aujourd'hui comme en tout temps, mais encore qu'elle demeure identique à celle des temps apostoliques, sinon il faudrait dire - ce qui est inadmissible - ou bien que Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pu accomplir son dessein, ou bien qu'il s'est trompé en affirmant que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. (Mt. XVI, 18) (Pie XI, *ibid.*)

33) "Une fausse apparence du bien peut plus facilement, alors qu'il s'agit de favoriser l'union de tous les chrétiens, entraîner quelques âmes. N'est-il pas juste a-t-on l'habitude de dire - n'est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ, d'éviter les accusations réciproques et de s'unir enfin, de temps à autre, par les liens d'une mutuelle charité ? Quelqu'un oserait-il affirmer qu'il aime le Christ s'il ne cherche de toutes ses forces à réaliser le vœu du Christ lui-même demandant à son Père que ses disciples soient un (Jn. XVII, 21) ? Et le Christ n'a-t-il pas encore voulu que ses disciples fussent marqués et ainsi distingués du reste des hommes par le signe de l'amour mutuel : "C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples si vous avez de l'amour les uns pour les autres" (Jn. XIII, 35).

34) "Plaise à Dieu - ajoute-t-on - que tous les chrétiens soient "un" car, de la sorte, ils rejetteraient avec une efficacité beaucoup plus grande ce venin de l'impiété qui, s'insinuant et se diffusant chaque jour davantage prépare la ruine de l'Évangile. Telles sont, parmi d'autres du même genre, les raisons que font valoir les pan-chrétiens, ainsi qu'on les appelle, mais sous les séductions de la pensée et la caresse de ces mots se glisse une erreur incontestablement des plus graves et capable de ruiner de fond en comble les assises de la foi catholique. La conscience de notre charge apostolique Nous interdit de permettre que des erreurs pernicieuses viennent égarer le troupeau du Seigneur.

L'Église visible n'est pas autre chose, à leur sens, qu'une fédération des différentes communautés chrétiennes, attachées à des doctrines différentes, parfois même contradictoires..."(Pie XI, *Mortalium animos*)

35) "C'est le moment d'exposer et de réfuter une erreur qui est à la base de toute cette question et d'où procèdent l'activité et les multiples efforts des a-catholiques pour confédérer, comme Nous l'avons dit, les églises chrétiennes. Les auteurs de ce projet ont en effet pris l'habitude de citer à tout propos cette parole du Christ : "que tous soient un... il n'y aura qu'un seul berceau et qu'un seul pasteur." (Jn. XVII, 21 ; X, 16). Comme si, à leur avis, la prière et le vœu du Christ, étaient demeurés jusqu'ici lettre morte...

Il faut donc, concluent-ils, oublier et écarter les controverses même les plus anciennes et les divergences de doctrine, qui continuent encore à les diviser aujourd'hui et, avec les autres vérités doctrinales proposer et établir une certaine règle de foi commune ; dans cette profession de foi, bien plus qu'ils ne le seront, ils se sentiront de véritables frères ; puis les diverses églises ou communautés une fois unies en une sorte de fédération universelle, il de-

pape et d'avoir accepté le dialogue avec lui dans leur pays." (L'adieu de J.P. II à l'Allemagne, 19-11-1980)

36) "Comme vos représentants l'ont mentionné, c'est le Concile Vatican II qui, avec sa Déclaration Nostra Aetate a marqué le point de départ de cette phase nouvelle et prometteuse dans les relations entre l'Eglise catholique et les communautés religieuses juives. En effet, scrutant le mystère de l'Eglise", le Concile a mis lumineusement en évidence "le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament avec la lignée d'Abraham." (Nostra Aetate n° 4).

Il signifiait ainsi que nos deux communautés religieuses sont liées et étroitement apparentes au niveau réel de leurs respectives identités religieuses...

37) Vous avez très justement souligné un point d'importance capitale : "Les chrétiens s'efforceront, en conséquence, d'acquiescer à une meilleure connaissance des éléments fondamentaux de la tradition religieuse du judaïsme, ils doivent essayer de savoir par quels traits essentiels les Juifs se définissent eux-mêmes à la lumière de leur propre expérience religieuse." (Directive, prologue). Voici une autre réflexion importante : "En vertu de sa mission divine et de sa vraie nature, l'Eglise doit annoncer Jésus-Christ au monde". (Ad. Gentes n° 2) Pour éviter que ce témoignage à Jésus-Christ apparaisse aux juifs comme une offense, les catholiques devront avoir le souci de vivre et d'annoncer leur foi dans le respect le plus rigoureux de la liberté religieuse tel que l'a enseigné le Concile Vatican II (Déclaration Dign. Hum.)... Ces recommandations s'adressent évidemment aux fidèles catholiques, mais je ne pense pas qu'il soit superflu de les mentionner ici...

38) Je suis certain de trouver en vous et dans les communautés que vous représentez, une réelle et profonde disposition à comprendre le christianisme et l'Eglise Catholique dans leur propre identité actuelle, de sorte que nous puissions de part et d'autre travailler ensemble à l'objectif commun qui est de surmonter toute espèce de préjugé et de discrimination... Tous, juifs et chrétiens, nous nous adressons à Dieu avec les mêmes prières, puisées dans le Livre que nous considérons, les uns et les autres, comme Parole de Dieu. C'est en Son nom que nous sommes appelés à donner aux deux communautés religieuses, si proches l'une de l'autre, cette réconciliation et cet amour effectif qui sont en même temps Son commandement et Son don. (Lev. XIX, 10 ; Mc. XII, 30)... La paix soit avec vous ! Shalom, Shalom !" (J.P. II aux représentants des organisations mondiales juives, 12-3-1979)

### CHAPITRE III

#### NEO HUMANISME ET RELIGION DE L'HOMME

39) "L'homme est la seule créature sur terre que Dieu ait voulu pour elle-même." (Red. Hom. n° 13)

"Le premier mensonge, la fausseté fondamentale est de ne pas croire en l'homme". (Message de J.P. II pour la journée de la paix, 1-1-1980)

40) "Quel programme social économique, politique, culturel, pourrait renoncer à cette définition "d'humaniste" Nous nourrissons la profonde conviction qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, aucun programme qui, même avec des idéologies opposées quant à la conception du monde, ne

viendra possible de lutter énergiquement et victorieusement contre les progrès de l'impunité...

36) "Dans ces conditions, il est évident que le siège apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès et que les catholiques n'ont, à aucun prix, le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action... Est-ce que Nous pouvons tolérer - ce qui serait le comble de l'iniquité - que la vérité, surtout la vérité révélée, soit ainsi mise en discussion ?...

37) Personne n'ignore assurément que St Jean lui-même, l'Apôtre de la Charité, celui qui, en son Évangile, dévoile en quelque sorte, les secrets du Sacré-Cœur de Jésus, celui qui ne cessait de rappeler à ses fidèles le précepte nouveau : "Aimez-vous les uns les autres." (I Jn. IV, 7, 11), interdisait d'une façon absolue toute relation avec ceux qui ne professaient pas la doctrine du Christ entière et pure : "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas." (II Jn. 10). Ainsi donc, puisque la charité a pour fondement une foi sincère et intègre, l'unité de foi doit être, par suite, le lien primordial unissant les disciples du Christ... comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ?...

38) En présence de ces profondes divergences d'opinions, Nous n'apercevons guère l'unité de l'Eglise, quand cette unité ne peut résulter que d'une règle unique de foi et d'une même croyance de tous les chrétiens. Par contre, nous savons très bien que l'on aboutit par là à la négligence de la religion, c'est-à-dire à l'indifférentisme et à ce qu'on dénomme le modernisme." (Pie XI, Mortalium animos, 6-1-1928)

### CHAPITRE III

#### NEO HUMANISME ET RELIGION DE L'HOMME

39) "Dieu a tout fait pour lui-même." (Prov. XVI, 4)

"Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme". (Jér. XVII, 5)

"Qui est menteur, si ce n'est celui qui nie que Jésus est le Christ ? Celui là est un antéchrist, qui nie le père et le fils." (I Jn. II, 22)

40) "Le socialisme... ne peut se concilier avec les principes de l'Eglise catholique : car sa conception est-on ne peut plus contraire à la vérité chrétienne.

Selon la doctrine chrétienne, en effet le but pour lequel l'homme, doué d'une nature sociale, se trouve placé sur cette terre, est que, vivant en société et sous une autorité

mette l'homme au premier plan... le bien de l'homme est le point de vue fondamental et unique..." (Red. Hom n° 17)

"Tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet." (Gaudium et Spes n° 12, 1).

41) "La conscience de la dignité de tout homme devient le motif le plus profond de notre rapport avec le prochain." (Lettre de J.P. II sur l'Eucharistie n° 6, 24-2-1980)

"La liturgie d'aujourd'hui est théocentrique et pourtant, c'est l'homme qu'elle proclame... L'homme, l'éloge de l'homme... l'affirmation de l'homme." (J.P. II au Bourget, 1-6-1980)... toute l'activité politique, nationale et internationale vient de "l'homme", s'exerce "par l'homme", et est pour l'homme." (J.P. II à l'O.N.U.)

42) "Il y a quand même - et je l'ai souligné dans mon discours à l'O.N.U. en me référant à la Déclaration Universelle des droits de l'homme - une dimension fondamentale, qui est capable de bouleverser jusque dans leurs fondements les systèmes qui structurent l'ensemble de l'humanité et de libérer l'existence humaine, individuelle et collective, des menaces qui pèsent sur elle. Cette dimension fondamentale c'est l'homme, l'homme dans son intégralité, l'homme qui vit en même temps dans la sphère des valeurs matérielles et dans celles des valeurs spirituelles.

Le respect des droits inaliénables de la personne humaine est à la base de tout." (J.P. II à l'Unesco n° 4, 2-6-1980)

43) "La culture est ce par quoi l'homme en tant qu'homme devient davantage homme, "est" davantage, accède davantage à "l'être". (Unesco n° 7)

"On ne peut pas penser une culture sans subjectivité humaine et sans causalité humaine, mais dans le domaine culturel, l'homme est toujours le fait premier : l'homme est le fait primordial et fondamental de la culture." (Unesco n° 8)

44) "Il faut affirmer l'homme pour lui-même, et non pour quelque autre motif ou raison : uniquement pour lui-même ! Bien plus, il faut aimer l'homme parce qu'il est homme, il faut revendiquer l'amour pour l'homme en raison de la dignité particulière qu'il possède. L'ensemble des affirmations concernant l'homme, appartient à la substance même du message du Christ et de la mission de l'Eglise". (Unesco n° 10)

"Le plus important est toujours l'homme". (Unesco n° 11)

45) "Les sociétés à civilisation technique plus développée se trouvent devant la crise spécifique de l'homme qui consiste en un manque croissant de confiance à l'égard de sa propre humanité, de la signification du fait d'être homme, et de l'affirmation et de la joie qui en dérivent et qui sont

émanant de Dieu, il cultive et développe pleinement toutes ses facultés à la louange et à la gloire de son créateur, et que, remplissant fidèlement les devoirs de sa profession au de sa vocation quelle qu'elle soit, il assure son bonheur à la fois temporel et éternel. "Si quelqu'un nie que le monde ait été créé pour la gloire de Dieu, qu'il soit anathème." (Vatican I, 3<sup>ème</sup> Session, Can. 5).

Le socialisme, au contraire, ignorant cette sublime fin de l'homme et de la société, ou n'en tenant aucun compte, suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien être. (Pie XI, Quadragesimo Anno, 15-5-1931)

41) "Tous les efforts, toutes les œuvres et tous les mérites des saints doivent être rapportés à la gloire et à la louange de Dieu... C'est vers cette idée que nous dirige l'autorité décisive du Pape Zozime, d'heureuse mémoire, lorsque, écrivant aux évêques de tout l'univers, il dit "Pour nous, c'est par une motion divine (tous les biens doivent être en effet rapportés à leur auteur, de qui ils proviennent) que nous avons tout remis à la conscience de nos frères et collègues les évêques." (Ep. tractoria fragm. III)." (Décisions pontificales de "l'indiculus", Dz. 134, saint Célestin 1<sup>er</sup>)

42) "C'est un fait que les hommes, créés par Dieu à son image et à sa ressemblance, ayant leur destinée en Lui, perfection infinie et se trouvant au sein de l'abondance grâce aux progrès matériels de maintenant, se rendent compte aujourd'hui plus que jamais, de l'insuffisance des biens terrestres à procurer le vrai bonheur des individus et des peuples, aussi sentent-ils plus vivement en eux cette aspiration vers une perfection plus élevée que le Créateur a mis au fond de leur nature raisonnable... Mais beaucoup d'entre eux, s'appuyant pour ainsi dire, outre mesure, sur le sens étymologique du mot, prétendent tirer cette perfection de la seule nature humaine et la réaliser avec ses seules forces.

43) D'où il leur est aisé de se tromper, car, au lieu de diriger leurs visées vers Dieu, premier principe et fin dernière de tout l'univers, ils se replient et se referment sur eux-mêmes, s'attachant exclusivement aux choses terrestres et éphémères. C'est pourquoi leur agitation sera continuelle et sans fin tant qu'ils ne tourneront pas leurs regards et leur activité vers l'unique but de la perfection, qui est Dieu, selon la parole profonde de saint augustin "Vous nous avez faits pour Vous Seigneur, et notre cœur est inquiet, jusqu'à ce qu'il se repose en Vous." (Confessions I, 1)

44) "C'est ce que saint Pie X, de sainte mémoire, a clairement exprimé : "quoique fasse un chrétien, même dans l'ordre des choses terrestres, il ne lui est pas permis de négliger les biens surnaturels, bien plus, il doit, selon les enseignements de la sagesse chrétienne, diriger toutes choses vers le souverain bien comme vers la fin dernière." (Encyclique Singulari Quadram, 24-9-1912) (Pie XI, Divini illius magistri, 31-12-1929)

45) (Dans notre première Encyclique...) "... Nous proclamons ouvertement deux choses : l'une, que ce débordement de maux sur l'univers provenait de ce que la plupart des hommes avaient écarté Jésus-Christ et sa loi très sainte des habitudes de leur vie individuelle aussi bien que de leur vie familiale et de leur vie publique ; l'autre, que

source de création... En tout cela s'exprime indirectement une grande renonciation systématique à la saine ambition qu'est l'ambition d'être homme". (Unesco n°13)

"La Nation existe "par la culture" et pour la culture, et elle est donc la grande éducatrice des hommes pour qu'ils puissent "être davantage" dans la communauté... les cultures de tant de peuples antiques... restent encore pour l'homme la source de son être d'homme dans la vérité intérieure de son humanité ?" (Unesco n° 14)

46) "Construisez la paix en commençant par le fondement le respect de tous les droits de l'homme". (Unesco n° 22)

"Dans son message pour la journée mondiale de la Paix 1971, mon vénéré prédécesseur Paul VI, le pèlerin de la paix, disait : "La véritable paix doit être fondée sur la justice, sur la reconnaissance d'une ineffaçable et heureuse égalité entre les hommes, sur le dogme fondamental de la fraternité humaine, c'est-à-dire du respect et de l'amour dus à tout Homme en sa qualité d'homme". J'ai redit le même message au Mexique et en Pologne, je le répète ici en Irlande". (J.P. II à Drogheda, 29-9-1979)

47) "Nous ne pouvons négliger une observation capitale dans l'examen du sens religieux de notre Concile : il s'est très vivement intéressé à l'étude du monde moderne... L'Eglise du concile... s'est aussi beaucoup occupée de l'homme, de l'homme tel qu'en réalité il se présente à notre époque : l'homme vivant l'homme tout entier occupé de soi, l'homme qui se fait non seulement le centre de tout ce qui l'intéresse, mais qui ose se prétendre le principe et la raison dernière de toute réalité. Tout l'homme phénoménal...

48) L'humanisme laïc et profane enfin est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le concile.

La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car, s'en est une) de l'homme qui se fait dieu... une sympathie sans borne a envahi le concile tout entier...

Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes et sachez reconnaître notre nouvel humanisme :

Nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme." (Discours de Paul VI, 7-12-1965)

"Honneur à l'homme, roi de la terre et aujourd'hui prince du ciel." (Paul VI, 7-2-1971 ; La Croix, 9 -2-1971)

#### CHAPITRE IV DÉIFICATION DE L'HUMANITÉ ET HUMANISATION DE L'EGLISE

49) "Par l'Incarnation le Fils de Dieu s'est uni, d'une certaine manière, à tout homme." (G. et S. n° 22 ; Red. Hom. n° 8, 13)

"Chaque homme a été inclus dans le mystère de la Rédemption et Jésus-Christ s'est uni à chacun pour toujours à

jamais ne pourrait luire une espérance fondée de paix durable entre les peuples tant que les individus et les nations refuseraient de reconnaître et de proclamer la souveraineté de Notre Sauveur.

...Et à cet égard, il n'y a lieu de faire aucune différence entre les individus, les familles et les états car les hommes ne sont pas moins soumis à l'autorité du Christ dans leur vie collective que dans leur vie privée. Il est l'unique source de salut, de celui des sociétés, comme de celui des individus... La peste de notre époque c'est le laïcisme." (Pie XI, Quas primas, 11-12-1925)

46) "Le jour où États et Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler dans leur vie Politique, au-dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais seulement alors, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir... La paix chrétienne se confond avec la paix divine et par là-même prescrit le respect de l'ordre, de la loi et de l'autorité. Nous lisons, en effet, dans l'Écriture : "Conservez la discipline dans la paix." (Eccl. 41, 14) ; "la paix comble ceux qui chérissent votre loi, Seigneur." (Ps. CXVIII, 165) - "Celui qui a le respect de la loi vivra dans la paix." (Prov. XIII, 13)." (Pie XI, Ubi arcano, 23-12-1922)

47) "Les premiers demandent que le Pontife romain se réconcilie et se mette d'accord avec le Progrès, avec le libéralisme (ce sont leurs expressions), en un mot avec la civilisation moderne. Mais les autres réclament avec raison, que les principes immobiles et inébranlables de l'éternelle justice soient conservés sans altération ; ils réclament que l'on garde intacte la force salutaire de notre divine religion, qui peut seule étendre la gloire de Dieu, apporter des remèdes salutaires aux maux qui affligent l'humanité, et qui est l'unique et véritable règle par laquelle les enfants des hommes peuvent, dans cette vie mortelle, acquérir toute vertu et se diriger vers le port de l'éternité bienheureuse.

48) Mais les défenseurs de la civilisation moderne ne comprennent pas cette opposition, bien qu'ils se disent les vraie et sincères amis de la religion. Nous voudrions ajouter foi à leurs paroles, si les tristes événements qui s'accomplissent chaque jour aux yeux de tous ne Nous prouvaient évidemment le contraire.

Il n'y a en effet qu'une seule religion vraie et sainte, fondée et instituée par le Christ Notre Seigneur, mère et nourrice des vertus, destructrice des vices, libératrice des âmes, indicatrice du vrai bonheur, elle s'appelle : catholique, apostolique et romaine." (Alloc. Jamdudum cernimus, 18-3-1861, Pie IX)

"Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne." (80<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus)

#### CHAPITRE IV DÉIFICATION DE L'HUMANITÉ ET HUMANISATION DE L'EGLISE

49) "Notre Seigneur a fait à tous les hommes une loi de se faire baptiser, loi si rigoureuse que ceux qui ne seraient pas régénérés en Dieu par la grâce de ce sacrement, ne viendraient au monde que pour leur malheur et leur perte éternelle, que leurs parents d'ailleurs fussent chrétiens ou païens. C'est pourquoi les pasteurs ne sauraient expliquer

travers ce mystère... L'homme dans toute la plénitude du mystère dont il est devenu participant en Jésus-Christ et dont devient participant chacun des quatre milliards d'hommes vivants sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère." (Red. Hom. n° 13)

50) "Tout homme sans aucune exception a été racheté par le Christ, parce que le Christ est en quelque sorte uni à l'homme, à chaque homme sans aucune exception, même si ce dernier n'en est pas conscient... le Christ est mort et ressuscité pour tous". (Red. Hom. n° 14)

"L'homme a été assumé par Dieu comme fils dans ce Fils de Dieu devenu homme". (J.P. II, Noël 1980)

51) "Sur le chemin de l'élection éternelle de l'homme à la dignité de fils adoptif de Dieu, surgit précisément dans l'histoire la Croix du Christ, Fils unique, qui "lumière née de la lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu" est venu donner l'ultime témoignage de l'admirable alliance de Dieu avec l'humanité, de Dieu avec l'homme, avec chaque homme". (Dives in misericordia, n° 7)

"La Croix... est en même temps une manifestation nouvelle de la paternité éternelle de Dieu, lequel, dans le Christ se fait de nouveau proche de l'humanité, de tout homme en lui donnant l'Esprit de vérité trois fois saint." (Red. Hom. n° 9). "Cette invocation à l'Esprit et par l'Esprit, n'est autre qu'une façon constante de pénétrer dans la pleine dimension du mystère de la Rédemption, selon lequel le Christ uni au Père et avec tout homme, nous communique continuellement cet esprit qui met en nous les sentiments du Fils et nous tourne vers le Père." (Red. Hom. n° 18)

52) "L'homme est au cœur même du mystère du Christ, l'homme est dans le cœur du Père, du Fils et du Saint Esprit, et cela depuis le début. N'a-t-il pas été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ?" (J.P. II au Bourget, 1-6-1980)

"Désormais et toujours, sans regret et sans retour, Dieu sera avec toute l'humanité, devenu un avec elle, pour la sauver et lui donner son Fils le Rédempteur... L'incarnation confère pour toujours à l'homme son extraordinaire, unique et ineffable dignité". (J.P. II, 25-3-1980)

53) "Dans l'Esprit-Saint, chaque personne et chaque peuple sont devenus, par la croix et la résurrection du Christ, des enfants de Dieu, des participants de la nature divine, et des héritiers de la vie éternelle. Tous sont rachetés... (J.P. II à Manille n° 2)

"Le Christ obtient, une fois pour toutes, le salut de l'homme, de chaque homme et de tous, de ceux que nul n'arrachera à Sa main... Qui pourrait changer le fait que nous sommes rachetés ? Un fait si puissant et fondamental que la création même ?...

trop souvent ces paroles de l'Évangile : "Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et par l'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume des cieux."

50)... Enfin, comme l'enseigne l'Apôtre (Rom. V, 17) si la mort a régné par un seul, et par le péché d'un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la Grâce et du don de la Justice, doivent régner dans la vie par un seul qui est Jésus-Christ. Or les enfants, par le péché d'Adam, ont contracté la tache originelle ; à plus forte raison peuvent-ils recevoir la Grâce et la Justice par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour régner dans la vie ; ce qui est absolument impossible sans le baptême.

51)... C'est qu'en effet l'eau salutaire du Baptême efface et détruit les taches et souillures de tous les péchés commis auparavant, en même temps qu'elle orne notre âme de cette Grâce divine dont le secours et la force nous font désormais éviter le mal et conserver la justice et l'innocence, - deux choses dans lesquelles se résume toute la Vie chrétienne, comme il est facile de le voir." (Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre 16, n° 1)

"Par la prévarication d'Adam, tous les hommes ont perdu leur "pouvoir naturel"(St. Augustin, De nat. et grat. 40, 47) et leur innocence, et aucun ne peut par son libre arbitre, remonter de l'abîme de cette ruine si la grâce de Dieu qui fait miséricorde, ne le relève, comme le déclare le pape Innocent, d'heureuse mémoire, dans son épître au concile de Carthage : "Victime un jour de son libre arbitre, en usant de ses biens inconsidérément, l'homme tombe dans les profondeurs de la prévarication, où il s'enfonçait, et il ne trouve rien qui puisse lui permettre d'en sortir. Trompé pour toujours par sa liberté, il demeurerait écrasé sous le poids de cette ruine si ensuite ne le relevait, par sa grâce, la venue du Christ, qui a lavé tout péché passé dans le bain du baptême par la purification d'une nouvelle naissance." (St. Innocent 1<sup>er</sup> - 1<sup>ère</sup> Ep. 29, 6) (Décision pontificale de "l'indictulus", vers. 440)

52) "Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul et non à sa descendance ou s'il déclare que c'est seulement la mort corporelle, peine du péché, et non le péché, mort de l'âme, qui par un seul homme a passé dans tout le genre humain, il attribue une injustice à Dieu en contredisant l'Apôtre qui dit : "par un seul homme, le péché est entré dans le monde., et par le péché, la mort, et ainsi la mort a passé dans tous les hommes, tous ayant péché en lui." (Rom. V, 12)." (2<sup>ème</sup> concile d'Orange, 529)

"Si quelqu'un croit que les âmes humaines ou les anges proviennent de la substance de Dieu, comme l'ont dit Mani et Priscillien, qu'il soit anathème." (Concile de Braga, 563, Can. 5, Dz. 235)

53) "Si quelqu'un ne confesse pas qu'Adam, le premier homme, après avoir transgressé le commandement de Dieu dans le Paradis, perdit immédiatement la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été établi, et encourut, par le dommage de cette prévarication, la colère et l'indignation de Dieu et, par suite, la mort dont Dieu l'avait auparavant menacé, la servitude sous le pouvoir de celui "qui possède l'empire de la mort" (Hebr. II, 14), c'est-à-dire du diable ; et que par le dommage résultant de cette prévarication, Adam, tout entier, dans son corps et dans son âme, a été changé en un état pire" (2<sup>ème</sup> concile d'Orange), qu'il soit anathème.

Nous sommes de nouveau devenus la propriété du Père grâce à cet Amour qui ne recule pas devant l'ignominie de la Croix pour pouvoir garantir à tous les hommes : "Nul ne pourra vous arracher à ma main." (Jn. X, 28) L'Eglise nous annonce aujourd'hui la certitude de la Résurrection. La certitude du salut". (J.P. II, 27-4-1980 : Obs. Rom. 6-5-80, p. 14)

54) "Toutes les routes de l'Eglise conduisent à l'homme". (Red. Hom. n° 14)

"L'Eglise reconnaît le chemin de sa vie quotidienne que constitue tout homme". (Red. Hom. n° 22)

"Parce que le Christ s'est uni à elle dans son ministère de Rédemption, l'Eglise doit être fortement unie à chaque homme". (Red. Hom. n° 18)

55) "Demandons-nous encore : sur qui reposent les liens et les articulations réciproques entre l'Art et l'Eglise... ?

A cela nous pouvons répondre : le thème de l'Eglise et le thème des artistes... c'est l'homme, l'image de l'homme, la vérité de l'homme, l'"Ecce Homo" auquel appartiennent son histoire, son mode et son cadre de vie, comme aussi le contexte social, économique et politique... l'Eglise et l'art ont pour objet l'homme, son image, sa vérité, la découverte de sa vérité, et cela aujourd'hui, au moment actuel de l'aggiornamento". (Rencontre de J.P. II avec des artistes et des journalistes en Allemagne, 19-11-1980)

"L'homme... L'homme... L'homme" (mot répété 245 fois dans Red. Hom.). "Le sujet est toujours l'homme... encore et toujours : l'homme... le sujet n'est autre que l'homme." ("Red. Hom. n° 16)

56) "Le concile œcuménique a donné une impulsion fondamentale pour former l'auto-conscience de l'Eglise en nous présentant d'une manière adéquate et compétente, la vision de l'ensemble du monde comme étant celle d'une "carte" de diverses religions... Cette auto-conscience de l'Eglise se forme dans le "dialogue" qui, avant de devenir colloque, doit tourner notre attention vers "l'autre", vers celui avec lequel nous voulons parler." (Red. Hom. n° 11)

57) "Quant à la religion, il s'agit avant tout de la religion comme phénomène universel, qui fait partie de l'histoire humaine depuis son commencement... le document conciliaire consacré aux religions non chrétiennes est, en particulier, plein d'une profonde estime pour les grandes valeurs spirituelles, bien plus, pour le primat de ce qui est spirituel et qui, dans la vie de l'humanité, trouve son expression dans la religion, puis dans la mortalité qui se reflète dans toute la culture... l'aspiration la plus profonde de l'esprit humain est tournée, malgré la diversité des chemins, vers une direction unique, en s'exprimant dans la recherche de Dieu, et, en même temps, par l'intermédiaire de la tension vers Dieu, dans la recherche de la dimension totale de

"Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a ni eu qu'à lui seul et non à sa descendance" (ibid.) ; et qu'il a perdu la sainteté et la justice reçues de Dieu pour lui seul et non aussi pour nous ; ou que, souillé par son péché de désobéissance, il n'a transmis que "la mort" et les peines du corps à tout le genre humain, mais non le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit anathème". (5<sup>ème</sup> session du Concile de Trente, 1546, Canons sur le péché originel)

54) "Tout restaurer dans le Christ a toujours été la devise de l'Eglise... Restaurer toutes choses, non d'une manière quelconque, mais dans le Christ, "ce qui est sur la terre et ce qui est dans le ciel en lui" (Eph. I, 10) ajoute l'Apôtre; restaurer dans le Christ non seulement ce qui incombe directement à l'Eglise en vertu de sa divine mission qui est de conduire les âmes à Dieu, mais encore, comme Nous l'avons expliqué, ce qui découle spontanément de cette divine mission, la civilisation chrétienne dans l'ensemble de tous et chacun des éléments qui la constituent." (Saint Pie X, *Il fermo proposito*, 11-6-1905)

55) "Prince des siècles, Christ, Roi des Nations, nous Vous reconnaissons pour le seul Maître de nos esprits et de nos cœurs ... dans la joie, nous proclamons que Vous êtes Roi suprême de tout. O Christ, Prince, pacificateur, soumettez les esprits rebelles ; réunissez dans l'unique bercail ceux qui s'éloignent de Votre amour... Que les chefs des nations Vous rendent publiquement hommage, que les maîtres et les juges Vous honorent, que les lois et les arts Vous proclament. Que les resplendissants étendards des rois s'inclinent avec soumission devant Vous ; sous la douceur de Votre sceptre maintenez la patrie, la cité ! Gloire à Vous Jésus, qui réglez les pouvoirs du monde, avec le Père et l'Esprit Saint, dans l'éternité Amen." (Hymne de la fête du Christ-Roi).

56) "Quant à vous, vénérables frères, vous n'ignorez pas quelle est la nature de l'Eglise, quelle constitution son divin fondateur lui a donnée, quels droits en découlent, dont personne ne peut détruire ni même déprécier la valeur. En effet, comme Nous l'avons dernièrement montré dans notre lettre encyclique Immortale Dei, l'Eglise est une société surnaturelle et parfaite dans son ordre. Comme elle a pour but de conduire ses fidèles à la béatitude éternelle, elle a reçu de Dieu des moyens et des ressources pour les mettre en possession des biens éternels ; elle commence sur la terre et dans les combats de cette vie un édifice qui n'aura son couronnement dernier et sa splendeur suprême que dans le ciel." (Léon XIII, enc. *Jam pridem*, 6-1-1886)

57) "Dieu nous a appelé intérieurement par l'inspiration de son Saint-Esprit, qui ouvre les cœurs, et extérieurement par les soins et le ministère des Pasteurs et des prédicateurs. Et nous voyons bien que la fin de cette vocation, c'est la connaissance et la possession des choses éternelles, si seulement nous remarquons qu'autrefois le peuple fidèle, sous la loi de Moïse, se nommait synagogue, c'est-à-dire troupeau. Car, dit Saint Augustin (Ps. LXXVII et LXXXI), ce nom lui avait été donné parce que, comme les animaux qui cherchent à se grouper pour vivre, il n'avait en vue que des biens terrestres et périssables. Au contraire, le peuple chrétien s'appelle non pas synagogue, mais assemblée ou convocation, parce qu'il méprise les choses terrestres et périssables, pour ne s'attacher qu'aux biens cé-

l'humanité, c'est à dire du sens plénier de la vie humaine." (Red. Hom. n° 11)

58) "... au centre de toutes les routes par lesquelles l'Eglise de notre temps doit poursuivre sa marche... il y a une route unique... Le Christ Seigneur a indiqué cette route surtout lorsque, pour reprendre les termes du Concile, "par l'Incarnation, le Fils de Dieu s'est uni d'une certaine manière à tout homme". (Gaudium et Spes n° 22) L'Eglise reconnaît donc son devoir fondamental en agissant de telle sorte que cette union puisse continuellement s'actualiser et se renouveler... sur cette route qui conduit du Christ à l'homme, sur cette route où le Christ s'unit à chaque homme, l'Eglise ne peut être arrêtée par personne...

59) "Le concile Vatican II, en divers passages de ses documents, a exprimé cette sollicitude fondamentale de l'Eglise, afin que la vie en ce monde soit "plus conforme à l'éminente dignité de l'homme". (Gaudium et Spes) A tous points de vue, pour la rendre, toujours plus humaine"... la sollicitude de l'Eglise s'étend à l'homme tout entier et est centrée sur lui d'une manière toute particulière... (Red. Hom. n° 13)

"Cet homme est la première route que l'Eglise doit parcourir en accomplissant sa mission : il est la première route et la route fondamentale de l'Eglise, route qui se déploie, d'une certaine façon, à la base de toutes les routes que l'Eglise doit emprunter". (Red. Hom. n° 14)

60) "S'il est vrai que l'homme est, en un certain sens, la route de l'Eglise, comme je l'ai dit dans l'Encyclique *Redemptor Hominis*, en même temps l'Evangile et toute la Tradition nous indique constamment que nous devons parcourir cette route, avec tout homme, telle que le Christ l'a tracée en révélant en lui-même le Père et son amour.

En Jésus-Christ, marcher vers l'homme de la manière assignée une fois pour toute à l'Eglise dans le cours changeant des temps, et en même temps s'avancer vers le Père et vers son amour.

61) "Le concile Vatican II a confirmé cette vérité pour notre temps : plus la mission de l'Eglise est centrée sur l'homme plus elle est, pour ainsi dire, anthropocentrique, plus aussi elle doit s'affirmer et se réaliser de manière théocentrique, c'est à dire s'orienter en Jésus-Christ vers le Père. Tandis que les divers courants de pensée, anciens et contemporains, étaient et continuent à être enclins à séparer et même à opposer théocentrisme et anthropocentrisme, l'Eglise au contraire, à la suite du Christ cherche à assurer leur conjonction organique et profonde dans l'histoire de l'homme. C'est là un des principes fondamentaux, et peut être l'enseignement le plus important du dernier Concile.

Si nous nous proposons donc comme tâche principale dans la phase actuelle de l'histoire de l'Eglise, de mettre en

lestes et qui ne passent pas." (Catéchisme du concile de Trente, Ch. X par. 2)

58) "Où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-Christ ? Elle est sous nos yeux : c'est l'Eglise... C'est pour cela que le Christ l'a établie, après l'avoir acquise au prix de Son sang, pour cela qu'Il lui a confié Sa doctrine et les préceptes de Sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de la grâce divine pour la sanctification et le salut des hommes." (Pie X, *E supremi apostolatus*, 4-10-1903)

"La mission de l'Eglise est donc de répandre au loin parmi les hommes et d'étendre à tous les âges le salut opéré par Jésus-Christ, et tous les bienfaits qui en découlent... l'Eglise donc doit servir aux hommes de guide 'vers le ciel'. (Léon XIII, *Satis Cognitum*)

59) "La raison principale qui a fait donner ce nom de Vie Éternelle au bonheur souverain et parfait, c'est qu'on voulait écarter absolument l'idée que ce bonheur pût consister dans des choses corporelles, et caduques, qui ne peuvent être éternelles. Ce mot de béatitude n'exprimait pas assez par lui-même ce que nous attendons, d'autant qu'il s'est rencontré des hommes enflés d'une vaine sagesse, qui n'ont pas craint de placer le Souverain Bien dans les choses sensibles. Mais chacun sait qu'elles vieillissent et passent, tandis que le bonheur n'est limité par aucun temps. Au contraire ces choses sensibles sont tellement opposées au bonheur, que plus on se laisse prendre par le goût et l'amour du monde, plus on s'éloigne de la félicité véritable..."

Mais un grand nombre d'hommes, qui étaient pleins de sagesse à leurs propres yeux, n'ont pas compris cette vérité, et ils ont cru qu'il fallait chercher le bonheur sur cette terre, en quoi ils ont été de pauvres insensés qui sont tombés ensuite dans les plus grands malheurs." (Catéchisme du concile de Trente, Chap. 13, par. 1)

60) "Entrez par la porte, car large est la porte et spacieuse est la voie qui conduit à la perdition, et nombreux sont ceux qui y passent ; car étroite est la porte, et resserrée la voie qui conduit à la vie, et il en est peu qui la trouvent." (Math. VII, 13-14).

"C'est moi qui suis la porte : si quelqu'un entre par Moi, il sera sauvé." (Jn X, 90)

"Je suis la Voie, la Vérité et la Vie. Personne ne va au Père, si ce n'est par Moi." (Jn XIV, 16)

"Je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur Dieu : celui qui est, qui était et qui reviendra, le Tout-Puissant." (Apoc. I, 8)

61) "Si tout pouvoir a été donné au Christ Seigneur dans le ciel et sur la terre ; si les hommes rachetés par Son sang très précieux, deviennent à un nouveau titre les sujets de Son empire ; si enfin cette puissance embrasse la nature humaine en son entier, on doit évidemment conclure qu'aucune de nos facultés ne peut se soustraire à cette souveraineté. Il faut donc qu'Il règne sur nos intelligences : nous devons croire, avec une complète soumission, d'une adhésion ferme et constante les vérités révélées et les enseignements du Christ. Il faut qu'Il règne sur nos volontés : nous devons observer les lois et les commandements de Dieu. Il faut qu'Il règne sur nos cœurs : nous devons sacrifier nos affections naturelles et aimer Dieu par-dessus toutes choses et nous attacher à Lui seul. Il faut qu'Il règne sur nos corps et sur nos membres : nous devons les faire

œuvre l'enseignement de ce grand Concile, nous devons nous référer à ce principe avec foi, ouverture d'esprit et de tout cœur... ouverture au Christ, qui, comme Rédempteur du monde, révèle pleinement l'homme à l'homme..." (Dives in misericordia n° 1)-

62) "Si le Christ s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme", l'Eglise, en pénétrant dans l'intimité de ce mystère, dans son langage riche et universel, vit aussi plus profondément sa nature et sa mission. Ce n'est pas en vain que l'Apôtre parle du Corps du Christ qu'est l'Eglise. Si, ce corps mystique du Christ est le peuple de Dieu comme le dira par la suite le Concile Vatican II en se fondant sur toute la tradition biblique et patristique, cela signifie que tout homme est dans ce corps pénétré par le souffle de vie qui vient du Christ...

63) Ce trésor de l'humanité, enrichi de l'ineffable mystère de la filiation divine, de la grâce d'adoption de fils dans le Fils unique de Dieu par lequel nous disons "Abba, Père", est en même temps une force qui unifie l'Eglise surtout de l'intérieur et donne un sens à toutes ses activités. Par cette force, l'Eglise s'unit à l'Esprit du Christ...

Ainsi se révèlent dans les hommes les forces de l'Esprit, les dons de l'Esprit, les fruits de l'Esprit-Saint.

64) "L'Eglise est sacrement, c'est-à-dire, à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain." (Lumen Gentium n° 16). Cette invocation à l'Esprit et par l'Esprit n'est autre qu'une façon constante de pénétrer dans la pleine dimension du mystère de la Rédemption selon lequel le Christ, uni au Père et avec tous les hommes, nous communique continuellement cet Esprit qui met en nous les sentiments du Fils et nous tourne vers le Père... Il est nécessaire que l'Eglise elle-même soit toujours consciente de la dignité de l'adoption divine que l'homme obtient dans le Christ par la grâce de l'Esprit-Saint..." (Red. Hom. n° 18)

65) "L'Eglise, en participant à toute la richesse du mystère de la Rédemption, devient une Eglise d'hommes vivants, vivants parce que vivifiés intérieurement par l'action de "l'Esprit de vérité", parce que visités par l'amour que l'Es-

servir d'instruments ou, pour emprunter le langage de l'Apôtre saint Paul, "d'armes de justice offertes à Dieu" (Rom. VI, 13) pour entretenir la sainteté intérieure de nos âmes... Ainsi nous récolterons avec joie, au cours d'une vie conforme aux lois du royaume divin, une abondance de bons fruits ; reconnus par le Christ pour de bons serviteurs de son royaume terrestre, nous participerons avec Lui à la félicité et à la gloire sans fin de son royaume céleste." (Pie XI, Quas primas, 11-12-1925)

62) "Personne ne peut nier ou mettre en doute que le Christ Jésus lui-même, afin d'appliquer à toutes les générations les fruits de son œuvre rédemptrice, a ici-bas, sur terre, édifié son unique Eglise (c'est-à-dire l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique) et qu'il lui a conféré toute la puissance nécessaire pour garder dans son intégrité et sa pureté le dépôt de la foi, afin de transmettre cette même foi à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations; pour que tous les hommes devinssent par le baptême les membres de son corps mystique, et qu'en eux fut toujours conservée et rendue plus parfaite cette vie nouvelle de la grâce, sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle ; enfin pour que cette Eglise, qui constitue son corps mystique, demeurant toujours stable et immobile dans sa propre nature jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle vécut florissante et fut en état de fournir à tous ses enfants tous les moyens de faire leur salut." (Pie IX, Jam vos omnes, 13-9-1868)

63) "Le baptême remplit notre âme de cette Grâce divine qui nous rend justes, et nous fait enfants de Dieu, héritiers du salut éternel. Car, comme il est écrit : celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé. (Eph. V, 26)... Le baptême nous unit aussi et nous attache à Jésus-Christ comme des membres à leur chef. C'est la tête qui communique à chaque partie du corps la force et le mouvement nécessaire pour remplir les fonctions qui lui sont propres. De même aussi c'est de la plénitude de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que se répand sur tous ceux qui sont justifiés, cette Vertu, cette Grâce divine qui nous rend capables d'accomplir tous les devoirs de la piété chrétienne." (Catéchisme du Concile de Trente, Chap. 16, par. 3)

64) "Dieu, Tout-Puissant et admirable, en manifestant en la seule Eglise Catholique la sainteté éminente de ses serviteurs de tout âge, de tout sexe, de tout ordre, de toute condition et en le confirmant par des miracles étonnants, ne cesse, par une preuve aussi éclatante, de mettre en lumière que cette Eglise Catholique divinement fondée et instituée par Lui pour le salut de tous, et enrichie de tous les trésors célestes, est la seule vraie ; qu'elle est la colonne et le soutien de la vérité ; qu'elle n'a ni tache, ni ride, mais que, sainte et immaculée, elle est celle avec qui il a promis de demeurer toujours jusqu'à la fin des siècles." (Pie IX, Exsultat cor, 8-6-1862)

"Il ne suffit pas pour être sauvé d'être un membre quelconque de l'Eglise catholique, il faut en être un membre vivant. Les membres vivants de l'Eglise sont tous les justes et eux seuls, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement en état de grâce." (Catéchisme de saint Pie X, Chap. X, par. 2)

65) "L'Eglise de par la volonté et l'ordre de Dieu, son fondateur, est une société parfaite en son genre : société dont la mission et le rôle sont de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques, de sauve-

prît-Saint met dans nos cœurs. Le but de tout service dans l'Eglise... est de maintenir le lien dynamique du mystère de la Rédemption avec tout homme... Là encore, l'Eglise reconnaît le chemin de sa vie que constitue tout homme.

66) "L'EGLISE, enracinée dans des secteurs variés de la vie de toute l'humanité contemporaine, acquiert la certitude et on dirait même, l'expérience qu'elle est proche de l'homme de chaque homme, qu'elle est son Eglise, l'Eglise du Peuple de Dieu". (Red. Hom. n° 22)

Elle est la "société et communauté du Peuple de Dieu sur la terre". (Red. Hom. n° 18)

## CHAPITRE V DIVERS

### A - CONTRE LA DOCTRINE SOCIALE

67) "L'Eglise Catholique n'a pas de pouvoir en matière politique". (J.P. II à Mindanao, Philippines - aux Musulmans, 20-2-1981)

### B - CONTRE LA LITURGIE :

68) Définition Hérétique de la Messe. "La Cène du Seigneur, dite aussi messe est la synaxe sacrée ou rassemblement du Peuple de Dieu pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi à ce rassemblement local de la sainte Eglise s'applique éminemment la promesse du Christ: "là où deux ou trois sont réunis en Mon Nom, Je suis au milieu d'eux". (Institutio generalis Art. 7, Paul VI, 1979 - Chapitre II n° 7)

"La dernière Cène dans laquelle le Christ institua le mémorial de Sa mort et de Sa résurrection est sans cesse rendue présente dans l'Eglise lorsque le prêtre, représen-

der l'intégrité des mœurs et l'exercice des vertus chrétiennes, et par là de conduire tous les hommes à cette félicité céleste qui leur est proposée." (Léon XIII, Preclara gratulationis, 20-6-1894). "Maintenir et propager le règne du Fils de Dieu sur la terre, procurer le salut des hommes par la participation aux grâces divines, telle est la mission de l'Eglise. Cette mission est si haute et lui appartient tellement en propre, que toute son autorité et son pouvoir consistent principalement en cette tâche." (Léon XIII, Encyclique Tametsi, 1-11-1900)

66) "L'Eglise catholique est la société ou la réunion de tous les baptisés qui, vivants sur la terre, professent la même foi et la même loi de Jésus-Christ, participent aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, principalement au Pontife Romain. Pour être membre de l'Eglise il est nécessaire d'être baptisé, de croire et de professer la doctrine de Jésus-Christ, de participer aux mêmes sacrements,, de reconnaître le pape et les autres pasteurs légitimes." (Catéchisme de Saint Pie X, chapitre X, paragraphe 2)

"Ceux qui se trouvent hors de la véritable Eglise sont les infidèles, les juifs, les hérétiques, les apostats, les schismatiques et les excommuniés." (ibid. par. 6)

## CHAPITRE V DIVERS

### A - CONTRE LA DOCTRINE SOCIALE

67) "L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect". (24<sup>ème</sup> proposition condamnée par le Syllabus)

"Les paroles de l'Évangile nous l'enseignent : cette puissance comporte deux glaives... Tous deux sont donc au pouvoir de l'Eglise, le glaive spirituel et le glaive temporel. Mais celui-ci doit être manié pour l'Eglise, celui-là par l'Eglise. Celui-là par la main du prêtre, celui-ci par celle des rois et des chevaliers, au consentement et au gré du prêtre.

Le glaive doit donc être subordonné au glaive et l'autorité temporelle soumise à l'autorité spirituelle... La puissance spirituelle doit l'emporter en dignité et en noblesse sur toute espèce de puissance terrestre, nous devons le reconnaître d'autant plus nettement que les choses spirituelles ont le pas sur les temporelles... La vérité l'atteste : la puissance spirituelle peut établir la puissance terrestre et la juger si elle n'est pas bonne... Quiconque donc résiste à cette puissance ordonnée par Dieu "résiste à l'ordre de Dieu". (Rom. XIII, 2) à moins qu'il n' imagine deux principes comme Manes, opinion que nous jugeons fausse et hérétique, car, selon Moïse, ce n'est pas dans les principes, mais "dans le principe que Dieu a créé le ciel et la terre". (Gen. I, 1) (Boniface VIII, Bulle Unam sanctam)

### B - CONTRE LA LITURGIE :

68) "Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louange et d'action de grâces ou une simple commémoration du sacrifice accompli à la croix, mais non un sacrifice propitiatoire... qu'il soit anathème." (Can. 3 sur le Sacrifice de la Messe, Concile de Trente, Session 22)

"C'est une seule et même victime, c'est le même qui offre par le ministère des prêtres, qui s'est offert lui-même alors sur la Croix, seule, la manière d'offrir diffère. Les fruits de cette oblation (sanglante) sont recueillis en grande abondance par cette oblation non sanglante." (Concile de

tant le Christ Seigneur, accomplit cela même que le Seigneur fit et manda à ses disciples de faire mémoire de Lui, le sacrifice et le banquet pascal". (ibid. n° 48)

69) Présentation hétérodoxe de ce qui devrait être la consécration :

"d) Récit de l'institution dans lequel, par les paroles et les actions du Christ est représentée la dernière Cène dans laquelle le Christ Seigneur lui-même institua le sacrement de Sa Passion et de Sa Résurrection quand Il donna à Ses Apôtres Son Corps et Son Sang à manger et à boire sous les espèces du pain et du vin, et leur manda de perpétuer le même mystère". (ibid. n° 48)

70) Présentation hétérodoxe de l'élévation :

"e) Anamnèse : par laquelle, remplissant le mandat reçu du Christ Seigneur par les Apôtres, l'Eglise fait mémoire du Christ, mémoire rappelant surtout Sa passion bienheureuse, Sa résurrection glorieuse et Son ascension aux cieux". (ibid. n° 58)

71) "Le renouveau liturgique qui a suivi le concile Vatican II a donné, en effet, au sacrifice eucharistique ce qu'on pourrait appeler une plus grande clarté". (Lettre sur l'Eucharistie n° 9, J.P. II)

"Le concile Vatican II a accompli un effort providentiel pour renouveler le visage de l'Eglise dans la sainte liturgie". (ibid. n° 13)

72) "L'idée essentielle de communion dans l'Eglise (est que) Dieu nous accepte tels que nous sommes, sans discrimination". (rencontre de J.P. II avec les jeunes de Taizé, 30-12-1980, n° 6)

"En proclamant la prière eucharistique, le prêtre doit prononcer le texte clairement, de manière à en faciliter la compréhension aux fidèles et à favoriser la formation d'une véritable assemblée, toute attentive à la célébration du mémorial du Seigneur". (Message aux Français du 3-4-1980, n° 27, n°6)

73) "Les problèmes de la liturgie, et en particulier de la liturgie eucharistique, ne peuvent pas être une occasion de division pour les catholiques et de menace de l'unité de l'Eglise... Au nom du Christ crucifié, lui-même, et de sa mère, je vous prie et je vous adjure d'abandonner toute

Trente, Session 22, Chapitre 2).

"Si quelqu'un dit que par ces paroles : "Faites ceci en mémoire de moi". (Lc. XXII, 19, I Cor. XI, 24) Le Christ n'a pas établi les apôtres prêtres, ou qu'il n'a pas ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang, qu'il soit anathème." (ibid., can. 2)

"Tout cela n'implique ni la présence réelle, ni la réalité du sacrifice, ni le caractère sacramentel du prêtre qui consacre, ni la valeur intrinsèque du sacrifice eucharistique indépendamment de la présence de l'assemblée. En un mot, cette nouvelle définition ne contient aucune des données dogmatiques qui sont essentielles à la messe et qui en constituent la véritable définition. L'omission à un tel endroit de ces données ne peut être que volontaire". (Bref examen critique de la nouvelle messe présentée à Paul VI par les cardinaux Bacci et Ottaviani).

69) "Quant à l'institution de ce Sacrifice, il n'est pas permis d'avoir le moindre doute, après la déclaration du Concile de Trente ; en effet, cette sainte assemblée dit formellement que Jésus-Christ l'institua dans la dernière Cène, et elle frappe d'anathème ceux qui prétendent qu'on n'offre pas à Dieu de Sacrifice véritable dans l'Eglise, ou du moins que celui qu'on offre consiste uniquement à donner la Chair de Notre Seigneur à manger". (Catéchisme du Concile de Trente, Chap. 20, par. 7)

70) Les choses étant ainsi, il faut sans aucune hésitation enseigner avec le saint Concile que l'auguste Sacrifice de la Messe n'est pas seulement un Sacrifice de louange et d'action de grâce, ni un simple mémorial de celui qui a été offert sur la Croix, mais encore un vrai Sacrifice de propitiation, pour apaiser Dieu et nous le rendre favorable. (Catéchisme du Concile de Trente, Chap. 20, par. 7)

71) "Comme le prouve suffisamment l'examen critique ci-joint, si bref soit-il... le nouvel Ordo Missae, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la 20<sup>ème</sup> Session du Concile de Trente, lequel en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait atteindre à l'intégrité du Mystère". (Cardinaux Ottaviani et Bacci, Bref examen critique, 1969)

72) "Les bons le reçoivent et les pécheurs aussi, mais les effets sont différents : mort pour les uns, vie pour les autres. C'est la mort pour les pécheurs et la vie pour les justes ; voyez comme une même communion a des effets contraires." (Séquence de la Fête-Dieu, saint Thomas d'Aquin)

Si quelqu'un dit que le rite de l'Eglise Romaine, ou l'on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration, doit être condamné, ou que la messe doit n'être célébrée qu'en langue vulgaire... qu'il soit anathème." (Concile de Trente, Session 22, Canon 9)

73) "La secte anti-liturgiste avait imaginé un moyen assez efficace de porter les peuples à désirer l'emploi de la langue vulgaire dans les offices divins : ce moyen était de ne plus observer le secret des mystères, mais d'introduire la récitation du canon à haute voix. Ce fait, peu grave aux

opposition". (Lettre sur l'eucharistie n° 13 )

"C'est au nom de la tradition que nous demandons à tous nos fils, à toutes les communautés catholiques, de célébrer, dans la dignité et la ferveur, la liturgie rénovée". (Message aux Français, 3-4-1980, n° 27)

### **C - CONTRE LA CATÉCHÈSE**

74) "L'Eglise est la grande catéchèse, en même temps que la grande catéchisée." (Catechesi Tradendae n° 45, 16-10-1979)

"La catéchèse a besoin d'un renouveau continu dans un certain élargissement de son concept même, dans ses méthodes, dans la recherche d'un langage adapté, dans la mise à profit de nouveaux moyens de transmission du message." (ibid. n° 17)

"La communauté paroissiale doit demeurer l'animatrice de la catéchèse et son lieu privilégié." (ibid.n° 67)

"Une catéchèse capable de conduire l'adolescent à une révision de sa propre vie et au dialogue, une catéchèse qui n'ignore pas ces grandes questions : le don de soi, la croyance, l'amour et sa médiation qu'est la sexualité, pourra être décisive". (ibid. n° 38)

### **D - CONTRE LES BONNES MŒURS**

75) Jean Paul II approuve la "noble satisfaction" qui naît des relations sexuelles.

Nice-Matin, vendredi 14-11-1980 :

Le pape Jean Paul II a déclaré, mercredi, qu'il approuvait la «noble satisfaction» qui est le fruit des relations sexuelles spontanées entre un homme et une femme. Le pape poursuivait ainsi sa série de déclarations sur une approche catholique des problèmes sexuels, au cours des audiences publiques qu'il accorde chaque semaine.

Les catholiques sont «appelés à la spontanéité pleine et mutuelle du rapport qui naît de l'attirance réciproque de la virilité et la féminité», a déclaré le souverain pontife. «Cette spontanéité est le fruit graduel du discernement des impulsions de son cœur, a-t-il poursuivi. Quand le désir sexuel est lié à une noble satisfaction il est différent du désir pur et simple, l'excitation sensuelle n'ayant rien à voir avec l'émotion profonde avec laquelle, aussi bien la sensibilité intérieure que la sexualité réagissent à l'expression de la féminité et de la virilité».

L'humanité a le devoir moral de rechercher le don authentique du sens érotique a expliqué le pape qui a ajouté :

«Si ce but n'est pas recherché l'attirance des sens et les passions du corps ne dépassent pas la simple concupiscence dépourvue de toute valeur éthique. Dans ce cas les hommes et les femmes ne font pas l'expérience de la plénitude d'Eros, qui est l'impulsion de l'âme humaine vers ce qu'il y a de vrai, de bon de beau... »

yeux des gens légers et non accoutumés à voir l'importance de la liturgie, renfermait le germe d'une révolution tout entière. Si on lisait le Canon à haute voix, le peuple demanderait qu'on le lise en français ; si la liturgie et l'Écriture Sainte se lisaient en langue vulgaire, le peuple deviendrait juge de l'enseignement de la foi sur les matières controversées... Luther, Calvin et leurs premiers disciples n'avaient pas suivi d'autre tactique, et l'on voit qu'elle leur avait grandement réussi sur les masses. Aussi le Concile de Trente avait-il jugé à propos de prémunir les fidèles contre la séduction, par un double anathème..." (Dom Guéranger, Institutions liturgiques, 1840)

"Les observations que nous avons faites ont surtout un caractère typique. Il faudrait un plus vaste travail pour établir une évaluation complète des embûches, périls et éléments spirituellement et psychologiquement destructeurs que contient le rite nouveau." (Bref examen critique)

### **C - CONTRE LA CATÉCHÈSE**

74) "Puisque, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, il est certain que l'Eglise a été instruite par Jésus-Christ, et par ses Apôtres et que l'Esprit Saint, par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner toute vérité, c'est le comble de l'absurdité et de l'outrage envers elle de prétendre qu'une restauration et qu'une régénération lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès, comme si l'on pouvait croire qu'elle aussi fut sujette, soit à la défaillance, soit à l'obscurcissement, soit à toute autre altération de ce genre. et que veulent ces novateurs téméraires, sinon donner de nouveaux fondements à une institution qui ne serait plus, par là même, que l'ouvrage de l'homme... en rendant l'Eglise toute humaine de divine qu'elle est (Grégoire XVI - Mirari vos)

### **D - CONTRE LES BONNES MŒURS**

75) "Nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos." (Eph. V, 3)

"Que ces choses ne soient pas nommées parmi vous..."

La pudeur et la décence nous interdisent de lire en détail et de citer la longue série des impudiques audiences du mercredi de Jean Paul II. Cependant pour en donner un triste aperçu, nous citons en face un article paru à ce sujet dans la presse.